

LA MINERVE

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Revue Politique, Littéraire, Agricole et Industrielle de la Semaine.

JOURNAL A BON MARCHÉ POUR LA LECTURE DU SOIR.

Vol. XLII.

MONTREAL, VENDREDI, 4 FÉVRIER 1870.

No. 6.

INFORMATIONS.

Le Code Municipal a été soumis et adopté en bloc en comité général. Cependant l'adoption définitive en est remise à la prochaine session. Dans l'intervalle, il sera revu par des hommes compétents, et rapporté devant la Chambre à la session prochaine.

P. C. Duranceau, Ecr., a été élu, mercredi, Maire de la ville de Beauharnais.

M. l'abbé Isidore Mullois, chapelain de S. M. l'Empereur, chevalier de la Légion d'honneur, membre du chapitre impérial de Saint-Denis, vient de mourir à l'âge de 59 ans.

On lit dans l'Express d'Halifax.

Isidore Hurteau, écrivain, l'un des Arbitres de la Puissance, actuellement dans cette cité en devoir officiel, a été élu Maire de Longueuil, dans la Province de Québec. C'est la troisième fois que M. Hurteau est élu premier magistrat de cette municipalité. Son élection pendant son absence peut être regardée comme un témoignage des plus flatteurs et comme la preuve qu'il est non seulement populaire parmi ses commettants, mais qu'il a su remplir les devoirs de son office à la satisfaction de tous. Nous offrons nos congratulations à M. Hurteau.

Le comité nommé pour reviser les règlements des Sociétés d'Agriculture s'est réuni ici hier. Les Messieurs suivants étaient présents ; Rév. M. Tasse Président, Somerville, Massue, Browning et Benoit.

Le prince et la princesse de Galles sont maintenant installés à Gunton park, sur les terres de lord Suffield, dont les propriétés embrassent quinze paroisses en tout ou en partie. Le prince a commencé à y chasser.

M. E. Ollivier a déclaré publiquement relativement à la question romaine :

1o. Qu'il prenait comme base de sa politique, dans cette question, la convention du 15 septembre.

2o. Que les troupes françaises resteraient à Rome, tant que l'Italie n'aurait pas prouvé qu'elle pouvait et qu'elle voulait exécuter cette convention ;

3o. Que le retrait des troupes n'aurait lieu que d'accord avec la Chambre ;

4o. Qu'aucun pourparler avec l'Italie ne serait accepté à ce sujet pendant le Concile.

On lit dans le bulletin politique hebdomadaire du Journal Officiel du soir :

A la faveur de la tranquillité complète qui règne dans les Etats du Saint-Siège, les Evêques du monde entier, répondant avec empressement à l'appel du Souverain Pontife, se sont réunis à Rome. Le Concile œcuménique a commencé ses travaux depuis le 8 décembre, et le caractère grandiose de cette assemblée appelée à statuer sur les plus graves problèmes de la religion et de la morale a vive-

ment frappé les esprits. Le gouvernement de l'Empereur suit ces délibérations avec un sympathique intérêt et le ferme espoir que, suivant les prévisions de Sa Majesté, il n'en sortira qu'une œuvre de paix et de sagesse.

M. Sydney Bellingham, membre pour Argenteuil, vient d'être nommé syndic des chemins à barrières de Montréal, par le gouvernement de Québec.

Nous regrettons d'apprendre, par une dépêche de St. Paul, Minésota, la mort d'un ancien médecin de Montréal, M. le Dr. Tavernier, décédé en cette ville, vendredi dernier.

Le Canadian News de Londres, parlant de la formation de la "Compagnie de Matériel du Canada" (Canada Rolling Stock Company,") fait les remarques suivantes : " Si la mémoire ne nous fait pas défaut, une compagnie semblable a déjà été formée ici pour fournir le matériel nécessaire à la ligne de Midland. Ses actions étaient alors à 35 (aujourd'hui elles valent 125) et par suite il lui était presque impossible de trouver les fonds nécessaires pour mettre le service de la ligne en état de suffire aux exigences du commerce. La Compagnie de Matériel loua ses chars à l'administration du chemin de fer, et en retira de jolis profits, en fournissant à cette dernière l'élément qui assura son succès. Evidemment il vaut beaucoup mieux pour une compagnie de chemin de fer d'avoir son propre matériel, mais si elle peut, de ses deniers, n'avoir qu'un matériel insuffisant, elle doit avoir recours au louage pour le compléter. Le pis est de n'en pas avoir du tout. Que le Grand Tronc réussisse à se procurer un matériel convenable, et nul doute qu'il paiera."

M. J. M. Lemoine de Québec prépare en ce moment un petit Album archéologique, historique et ornithologique. Il ne sera tiré qu'à 100 copies ; l'auteur a retouché et annoté la plupart des écrits que renfermera l'Album Canadien et qui ont déjà paru dans la Revue Canadienne et ailleurs. On a lieu de croire que ce recueil sera tant à la forme qu'au fond, un petit bijou littéraire, digne de figurer dans tous les salons canadiens.

Le tirage en est si limité que ceux qui tiendront à se le procurer, feront bien de s'adresser de bonne heure.

Dans certains cercles, qui se disent bien informés, un bruit persistant, dont on continue à s'entretenir, est le futur mariage du Prince Impérial de France, qu'aux Tuileries on songerait à préparer.

Voici quelles sont les princesses sur lesquelles on aurait des vues :

1o. La princesse Blanche d'Orléans, dernière fille du duc de Nemours, née à Claremont le 28 octobre 1857.

2o. La princesse Marie-de-las-Mercedes, l'une des filles du duc de Montpensier, infante d'Espagne, née à Madrid le 24 juin 1860.

3o. La princesse Louise, duchesse de Saxe, fille aînée de Léopold II, roi des Belges, née à Bruxelles le 18 février 1858.

4o. L'archiduchesse Gisèle, fille aînée de l'empereur François-Joseph, née à Vienne le 12 juillet 1856.

Nous ne faisons, bien entendu, qu'enregistrer ces on dit, sans y ajouter aucune importance.

Des lettres de Londres annoncent que M. Disraëli, le rival de M. Gladstone et son prédécesseur au cabinet de Saint-James, est dans un fâcheux état de santé.

Il souffrait de la goutte, ces jours derniers. La douleur s'exaspérant, l'illustre homme d'Etat se trouve dans l'impossibilité absolue de suivre le cours de ses occupations journalières.

Le nom de M. Albert de Broglie est dans toutes les bouches ; on le désigne comme devant succéder à M. de la Valette.

Dimanche, le 30 courant, à la Chapelle du Grand Séminaire, Mgr. de Birtha a fait les ordinations suivantes :

Prêtres : MM. Jean-Baptiste Morisseau et François-Xavier Chaguey, du diocèse de Montréal ; Guillaume David Kelly, de Boston et Eugène McKenna, de New-York.

Diacres : Louis Brodrick et Daniel Gillis, de Charlottetown ; Thomas François Carroll, de Hartford.

Sous-Diacre : Joseph Brien dit Desrochers, de Montréal.

Minoré : François-Xavier Darrach, de Montréal.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

SERVICE PRIVÉ.

Québec, 26.—L'orateur prend son siège à 3 heures et demie.

M. Chapleau introduit un bill pour changer les limites des comtés de Terrebonne et de Montcalm.

M. Genest introduit un bill pour amender l'acte de subvention des chemins de lisses de colonisation de 1869.

M. Chapleau introduit un bill pour détacher du comté de Montcalm le township de Lancaster et l'annexer à celui de Terrebonne pour fins électorales.

La Chambre se forme en comité général sur le bill de M. Chauveau touchant les privilèges et immunités de chambre et la protection des personnes employées dans la publication des papiers parlementaires, lequel est rapporté avec amendements. La troisième lecture aura lieu demain.

Le bill de M. Ouimet pour continuer pendant un certain temps certains actes, est lu une 3^{me} fois et adopté.

La Chambre se forme en comité général sur le bill concernant le notariat (du Conseil Législatif).

Divers amendements sont faits : M. Bachand propose d'amender la clause 25 qui nomme les notaires pour la vie, et qui leur commande l'exercice de leurs fonctions, chaque fois qu'ils en seront requis et de retrancher la seconde partie de la clause. L'amendement est perdu par 11 contre 25. La clause 28 est amendée ainsi : " et que l'infirmité des parties soit constatée."

La Chambre s'ajourne jusqu'à sept heures et demie.

SÉANCE DU SOIR.

L'orateur prend son siège à huit heures.

M. Chauveau présente un bill pour pourvoir à la rémunération des commissaires des incendies dans la cité de Québec.

La chambre se forme en comité général sur le bill pour rappeler en partie le chapitre 72 de la 32 Victoria, par M. Carter, lequel bill est lu pour la 3^{me} fois et passé ;

Le bill intitulé : "The Quebec, New-York and Boston Lumber Company," par M. Chapleau, passe en comité général avec un amendement ; il est lu pour la 3^{me} fois et passé.

M. Rhéaume demande que la seconde lecture de l'acte pour amender les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la cité de Québec, soit renvoyée à demain à raison de l'absence de de l'hon. membre pour Québec-ouest.

M. Joly dit qu'il ne profitera pas de l'absence d'un membre pour discuter un bill, mais que vu l'importance de la mesure, il demandera qu'on en laisse passer la 2^{de} lecture ; il pourrait être discuté suffisamment en comité général.

M. Chapleau s'offre à la proposition de M. Joly.

M. Irvine dit que cette 2^{de} lecture du bill, n'est nullement préjudiciable aux discussions du comité général.

M. Joly dit que le bill en question tendait à défranchiser un certain nombre d'électeurs ne peut être accueilli avec faveur par les représentants de ceux qu'il intéresse. La principale disposition de ce bill est que la propriété immobilière est responsable des dettes de la ville dans laquelle elle est comprise. Il faut que les possesseurs d'immeubles aient une part plus large, une influence plus forte dans les élections que de simples locataires. Ce bill a aussi pour but que la propriété immobilière est responsable des taxes dont elle est grevée, qu'elle soit occupée par le possesseur lui-même ou locataire. Par là on remédiera à la lacune qui existe aujourd'hui, en plaçant les propriétaires dans leurs véritables prérogatives, et leur donnant un rôle plus actif dans le droit d'élire des hommes capables de représenter leurs intérêts.

L'heure accordée par un règlement supplémentaire à la discussion des bills privés étant expirée, M. Chapleau fait motion que les bills soient rappelés, laquelle fut retirée à la suite de quelques débats.

M. Joly reprend la parole et dit que le mode de nomination du Maire doit être changé. Le peuple n'est pas aussi en état de juger de la capacité requise pour élever le Maire. Il faut que le choix de ce fonctionnaire soit fait par des personnes capables de juger et apprécier la personne qui doit être placée à ce poste, et cela dans le but de préserver la ville de Québec de la ruine et de la banqueroute, et pour pourvoir à l'adoption d'une mesure qui puisse abattre et diminuer la dette qui obère cette ville.

M. Rhéaume dit que M. le député de Lotbinière a représenté le crédit de la ville de Québec sous les couleurs les plus sombres, mais qu'il n'en est pas ainsi. L'ex-Maire de la ville a déclaré que les affaires de Québec sont dans un bon état, et que les débentures peuvent être vendues au pair. Le Trésorier de la Cité a constaté par ses comptes que la dette flottante qui était il y a quelques années de \$150,000 a été réduite à \$45,000.

La Chambre s'ajourne à une heure et demie.

Québec, 27.—La chambre s'est ouverte à 3 heures, et siégea à huit clos sur la question d'ordre soulevée par M. Bellingham contre la conduite du ministère qui laisse durer les débats sur les bills Privés plus longtemps que le Règlement ne le permettent.

On présente une requête demandant que la 56^e clause du Bill des Notaires soit biffée.

Sur la proposition que la chambre se forme en comité général sur le Code Municipal, M. Hemming dit que certainement le comité a fait tout ce qui lui a été possible de faire pour rendre son œuvre parfait et l'on doit lui en

tenir compte. Cependant, vu les circonstances, il semblerait qu'il vaut infiniment mieux que la mesure soit laissée pour la session prochaine. Ce délai permettrait aux Réviseurs de mettre la dernière main à l'œuvre et de lui donner la perfection dont elle est susceptible.

M. Gendron, un autre membre du comité dit qu'il ne pense pas que l'ouvrage soit encore complet.

M. Desaulniers (Maskinongé) aussi du comité, préférerait que la mesure fut laissée encore pour examiner jusqu'à à la prochaine session.

M. Ross est d'opinion que l'ouvrage, tel qu'il est, est aussi parfait que possible, et il en recommande l'adoption en bloc.

L'Hon. M. Dunkin conseille d'adopter la mesure en bloc en comité général, et de le laisser ensuite jusqu'à la prochaine session. On le rebrendrait alors où elle est aujourd'hui non peur la réfoire, mais pour la rendre plus parfaite.

L'Hon. M. Ouimet dit que dès la première session, la chambre a reconnu la nécessité de codifier nos Lois Municipales. L'ouvrage est fait et il avait espérance qu'elle serait adoptée, sauf à le faire reviser ensuite comme on fait pour le Code Civil. Cependant il ne voudrait pas s'opposer au désir du comité, et en conséquence il suggère que la mesure soit adoptée en comité, et qu'on la laisse ensuite à la prochaine session.

La chambre se forme alors en comité général. Le bill est adopté en bloc. Le comité se lève et rapporte progrès demandant à siéger demain.

L'Hon. M. Chauveau propose que des remerciements soient votés au comité du Code. Adopté à l'unanimité.

La chambre se forme en comité sur le Bill des Notaires.

Le Comité siége jusqu'à six heures, et la chambre s'ajourne jusqu'à sept heures et demie.

SÉANCE DU SOIR.

La Chambre s'ouvre à 8 heures.

La Chambre se forme en comité général pour amender les dispositions concernant l'incorporation de la cité de Québec, par M. Joly.

M. Chapleau dit que la première clause du bill prive les Conseillers de leurs droits acquis et conférés par l'expression du sentiment populaire, et que conséquemment la première clause soit rayée.

M. Joly dit qu'il n'y a pas de droits acquis, car les Conseillers sont obligés par serment de servir ; et en supposant qu'ils eussent des droits acquis, ils les ont obtenus sans protêt. Ils étaient certains qu'ils seraient protestés. Les annonces y relatives ont été suffisamment produites dans tous les journaux et dans la gazette officielle.

M. Rhéaume parla ensuite longuement sur le bill en question et fit un long plaidoyer en faveur de la position actuelle de la cité de Québec, qui se réduit assez. La cité de Québec est dans un état prospère. Pourquoi changer le système ancien sous lequel elle a progressé.

M. Irvine dit que la question est toute simple ; c'est une question d'absolue nécessité qu'on ne peut nier. Il y a une dette de huit cent mille piastres à payer ; ce qu'il faut pour payer cette dette, c'est de l'argent. Il y a de la crainte oûte dans le système qui existe, cette somme ne soit pas payée ; or, dans ce cas, il s'agit de donner à nos créanciers les garanties du paiement de leurs créances par la ville de Québec.

M. Cauchon dit : On ne prétend pas priver les citoyens de leurs droits électoraux, on a besoin d'un système nouveau pour rétablir le crédit de la ville. Or, pour faire fonctionner ce nouveau système, il faut des hommes. C'est pour cela qu'on demande des élections générales. La Corporation se trouve endettée parce qu'elle a fait faire des travaux dans le but de venir en aide aux pauvres, tantôt d'un quartier, tantôt d'un autre. Il n'y a pas assez d'argent. On impose une taxe spéciale, mais ce sont toujours les mêmes qui paient ; cela n'est pas juste. C'est pourquoi on veut chan-

ger la position, et faire en sorte que chacun puisse contrôler la somme d'argent qu'il paie. Et cette mesure prive-t-elle les citoyens de leurs droits ? Bien loin de là ; personne n'est dépouillée de ses privilèges, excepté la classe flottante des petits propriétaires qui n'a aucun intérêt au résultat général qu'on prive pour le temps d'élection. Mais ce temps écoulé, l'on revient à charge sur les gros propriétaires. Il ne faut pas que les intérêts de la ville soient dans les mains de ceux qui ne font que profiter des travaux qui sont faits. Et dans le système que nous allons essayer, s'il y a des erreurs, nous reviendrons à la législature. Nous avons une expérience du système actuel et de son insuffisance dans la position que nous subissons.

L'Hon. M. Chauveau — Je dirai ce que je pense de cette mesure. Dans son ensemble, le gouvernement a cru devoir favoriser cette mesure, et la raison pour laquelle il lui a donné la préséance sur les mesures du gouvernement, c'est que Québec se trouve dans une position exceptionnelle. Je suis prêt à adopter une foule d'articles, mais il y a certaines clauses auxquelles je suis entièrement opposé. On a dit que nous légiférons en faveur des banquiers ; c'est vrai qu'en matière d'argent, nous sommes à leur merci et nous devons faire tous nos efforts pour que cette cité traverse cette crise momentanée et qu'elle puisse renouveler ses bons. Je noterai seulement la clause qui établit les juges de paix comme une espèce d'officiers rapporteurs, et je suis d'avis que le Maire reste tel qu'il est aujourd'hui, nommé par le peuple, sans réélection au mois de mai prochain ; mais que les Conseillers eux soient élus au printemps prochain.

L'amendement est mis aux voix et perdu par 8 contre 42.

M. Chapleau présente un amendement à la 5^{me} section du bill que le maire actuel ne soit pas réélu au printemps prochain et continue jusqu'à la fin de l'année, et qu'ensuite il soit réélu suivant les dispositions de la loi nouvelle. L'amendement fut mis aux voix et perdu par 20 contre 30.

M. Langevin présente en amendement qu'on ajoute un paragraphe conçu en ces termes :

" Tout homme pourra voter pour les conseillers, pourvu qu'il paie la somme de 10 piastres au trésorier de la cité après le mois de mars.

L'amendement est adopté.

M. Chapleau propose en amendement que les personnes qui doivent prendre les votes soient désignées spécialement par le greffier de la Cour Supérieure, le protonotaire ou le recorder.

Le bill tel qu'amendé est adopté en comité, 3^{me} lecture demain.

Le bill pour faciliter la reprise des terres abandonnées dans certains cas, par M. Ouimet, subit sa seconde lecture et est référé à un comité général pour demain.

Le bill présenté par M. Ouimet pour amender l'Acte concernant les magistrats de cette province subit sa 3^{de} lecture, et est référé à un comité général pour demain.

Le bill pour amender la loi concernant les timbres sur procédures judiciaires et les enregistrements par M. Robertson, subit sa 2^{de} lecture et est référé à un comité général pour demain.

Le Bill pour pourvoir à la formation des compagnies pour l'empierrement de chemins par M. Chauveau est lu pour la 2^{de} fois et référé à un comité général pour demain.

Le bill pour pourvoir à la rémunération des commissaires d'incendies de la cité de Québec, par M. Chauveau, est référé à un comité général pour demain.

La chambre se forme en comité général sur le bill pour amender l'incorporation des compagnies, à fonds social, qui est rapporté avec amendement, est passé.

Un comité général sur le bill de M. Carter pour la fermeture des auberges, etc, qui est rapporté avec amendement.

La chambre s'ajourne à une heure et demie du matin.

Québec, 28 janvier.—La Chambre s'ouvre à trois heures et demie.

Le concours de la Chambre est demandé pour l'exécution du rapport du comité-général sur le bill touchant la corporation de Québec, par M. Joly.

M. Chapleau propose que le bill soit de nouveau envoyé à un comité pour amender la clause concernant le maire actuel. Il s'annonce ainsi : " Je m'oppose et je dis que l'assentiment porté par quelqu'un que le crédit de la corporation de Québec n'est d'aucune valeur, et voici pourquoi : Des bons pour \$30-000 sont dus et les capitalistes de Québec, porteurs de ces effets demandent le renouvellement à des conditions avantageuses pour la corporation. Ces bons valent plus de huit par cent et l'an dernier, venant, la corporation n'a pas voulu les renouveler, et a préféré les payer. Le changement que l'on demande ne doit être toléré nulle part. Changer nos institutions municipales, ce serait faire l'œuvre contraire de ceux qui ont combattu les combats de la liberté en Amérique. Les dettes de Québec sont de deux millions six cent mille piastres, et je défie qui que ce soit de dire que la ville ne soit en état de faire face à ses obligations. Cette dette serait de seize millions qu'on n'aurait pas lieu de se laisser aller au découragement.

M. Irvine, dit : " Je dois alléguer que je n'ai jamais déclaré que la ville fût insolvable. J'ai seulement exprimé que les affaires étaient mal administrées et qu'un changement était nécessaire. Je maintiens que la confiance est tellement affaiblie qu'on ne peut obtenir de fonds en Angleterre.

L'amendement étant mis aux voix est perdu par 22 contre 29 sur la division suivante :

Pour —MM. Bellerose, Bergerin, Bessette, Chapleau, Chauveau, Coutlée, Desaulniers, (Maskinongé), Desaulniers, (St. Maurice), Dugas, Garon, Gaudet, Hearn, Laberge, Larue, Laolée, Lecavalier, Locke, Mathieu, Ouimet, Pelletier, Robert, Verreault.

Contre :—MM. Bachand, Beaubien, Bellingham, Benoit, Blais, Cantwell, Carter, Cauchon, Clément, Craig, De Lotbinière (Harwood), Dunkin, Fortin, Gélinas, Gendron, Genest, Hamilton, Hemming, Irwine, Jodoin, Joly, Marchand, Mailloux, Moll, Poser, Robertson, Ross, Roy, Thérien, Tremblay.

M. Chapleau propose que la seconde section soit amendée et que la somme requise pour la qualification soit de quarante mille piastres.

L'amendement mis aux voix est perdu par 9 contre 43, sur la division suivante :

Pour :—MM. Bergevin, Chapleau, Coutlée, Garon, Hearn, Larue, Lavallée, Rhéaume, Robert.

Contre :—MM. Bachand, Beaubien, Bellerose, Bellingham, Benoit, Bessette, Blais, Coutlée, Carter, Cauchon, Chauveau, Clément, Craig, (De Lotbinière), Harwood, Desaulniers, (St. Maurice), Dugas, Dunkin, Fortin, Gaudet, Genais, Gendron, Genest, Hamilton, Hennesy, Irwine Badoin, Joly, Laberge, Lecavalier, Locke, Marchand, Mailloux, Mathieu, Moll, Ouimet, Pelletier, Poser, Robertson, Ross, Roy, Thérien, Tremblay, Verreault : (43)

L'Orateur prend son siège à huit heures.

La discussion s'engage de nouveau sur l'amendement de M. Chapleau, comportant que les locataires payant 40 piastres de loyer aient le droit de suffrage pour l'élection des conseillers.

L'amendement est perdu par 13 contre 34.

M. Chapleau propose que la qualification requise de 25 piastres soit portée à 10 piastres. Rejeté.

M. Chauveau dit alors qu'il s'oppose au bill si l'amendement confiant le droit de vote à ceux qui payeront 10 piastres de cotisations annuelles n'est pas adopté.

La Chambre se forme en comité et rapporte le bill avec des amendements. La 3^{me} lecture est fixée à demain.

La Chambre se forme ensuite en comité sur le bill pour amender l'acte concernant le notariat.

M. Bachand dit qu'on devrait amender la clause touchant la transmission des minutes et permettre au fils d'un notaire décédé qui n'au-

rait pas les conditions requises par cette clause de posséder les minutes de son père. Plusieurs députés appuient cette opinion.

M. Genest propose un amendement à la clause alléguant que tout aspirant à l'étude du notariat doit avoir fait un cours complet d'études dans un des collèges désignés. Car elle ôte le moyen aux jeunes gens pauvres de pouvoir suivre cette carrière, et il arrive presque toujours que ce jeune homme doué de talents supérieurs. Il se trouve donc privé de tout moyen de s'acquérir une position sociale et de travailler aux intérêts de la société dont il serait un des meilleurs membres.

M. Chauveau dit qu'il sera du devoir de la Chambre d'examiner l'aspirant à l'étude, qui produirait un certificat quelconque et de juger des capacités qu'il possède.

M. Laberge s'oppose aussi à la clause en question.

M. Benoit approuve l'amendement de la clause 54 disant que les notaires seront obligés d'avoir une voûte de sûreté, et qu'au lieu de deux ans on fixe le terme de six ans.—Adopté.

Il est décidé que dans les Cantons de l'Est l'ancienne coutume de la passation des actes sous seing privé soit continuée et qu'on laisse au temps le soin de faire mettre en pratique la loi actuelle.

Le bill est rapporté avec ses amendements. La troisième lecture est fixée à demain.

La Chambre se forme en comité sur le bill de M. Ouimet pour faciliter la reprise des livres abandonnés dans certains cas. Ce bill est rapporté avec un amendement et est lu pour la 3^e fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill de M. Ouimet concernant les magistrats en cette province.

Le bill est rapporté sans amendement et passé après avoir subi sa troisième lecture.

Le bill de M. Chauveau pour amender l'acte concernant les Chemisiers des Incendies est passé en comité général avec un amendement. Il subit sa troisième lecture et est adopté.

La Chambre se forme en comité général sur le bill de M. Chauveau pourvoyant à la formation de compagnie pour l'empierrement des chemins. Ce bill passe avec amendements et est référé au comité général pour demain.

La Chambre s'ajourne à deux heures du matin.

Québec, 29.—La Chambre s'est ouverte à 2½ heures p.m.

La Chambre reçoit un message du Conseil Législatif, l'informant de l'adoption de l'acte pour permettre de fixer les termes de la Cour du Banc de la Reine par proclamation, ainsi que de celui sur les mines d'or.

M. Joly propose la troisième lecture du bill de la Corporation de Québec.

M. Chapleau soulève la question d'ordre, prétendant qu'avis suffisant n'avait pas été donné et que l'on avait inséré dans le bill des dispositions entièrement nouvelles et qui n'étaient pas comprises dans l'avis. Il cite des autorités sur la pratique parlementaire en pareil cas, établissant que le bill ne pouvait légalement passer ainsi.

L'Hon. M. Cauchon dit que tous les changements en question se réduisent à une légère altération de l'une des dispositions.

M. Joly dit qu'évidemment le comité des Bills Privés a excédé ses pouvoirs en ajoutant la clause concernant le chemin Québec et Gosford. Mais cette irrégularité avait disparu par la sanction de la Chambre formée en comité; or, les pouvoirs de la Chambre en pareille matière sont illimités.

M. l'Orateur décide que le bill était dans l'ordre, et le bill subit alors sa troisième lecture.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il vient de recevoir un message de Son Excellence qui se propose d'ajourner la Chambre mardi, le 1^{er} février prochain.

Le bill sur les actes notariés est passé en comité général et subit sa 3^{me} lecture.

M. Benoit demande si le gouvernement a l'intention de soumettre quelque mesure pour consolider les lois de l'éducation et pour organiser un système d'instruction agricole.

L'Hon. M. Chauveau dit qu'il répondra à cette question à la séance prochaine.

M. Bellingham amène la discussion sur sa requête en faveur du canal Huron et Ontario. Il dit que les deux provinces bénéficieraient également des avantages de ce canal. La Chambre de Commerce de Québec, après avoir pris connaissance des plans, etc., a donné son entière approbation à l'entreprise et il espère que cette Chambre en fera autant. Il faut se hâter, car les États-Unis se hâteront de prendre les devants. Ce canal sera avant peu la clef de la civilisation et du progrès pour toutes ces terres incultes, qu'il traversera et qui ne tarderont pas à être colonisées.

La canal de l'Ottawa ne doit pas être donné pour raison de l'exclusion du canal Huron et Ontario, dont la construction ne peut aucunement empêcher celle de l'autre. Que la Province de Québec comme celle d'Ontario demande au Gouvernement Fédéral un million d'acres pour son canal. D'ailleurs le gouvernement a déjà l'intention d'améliorer l'été prochain la navigation de l'Outaouais.

L'hon. M. Chauveau dit qu'il est un peu tard pour s'occuper d'une affaire qui d'ailleurs regarde peu la Province, et il espère que l'hon. membre va laisser tomber sa proposition.

M. Beaubien dit qu'il ne voit guère la supériorité de cette route sur celles suivies jusqu'ici. La chambre de Commerce de Montréal est de son avis. Pourquoi dépenser de l'argent pour une entreprise qui n'est pas la nôtre tandis que ces fonds seraient si bien placés dans la route par l'Outaouais. Du reste il sera très heureux si la Province d'Ontario réussit dans cette entreprise qui doit faire sa prospérité.

M. Church demande à M. Bellingham qu'il est assez difficile qu'un comité puisse délibérer mûrement sur la question dans les 48 heures qui restent de la session. Quant aux deux entreprises, elles ont chacune leur importance, et toutes deux elles seraient une source d'avantages pour toute la Puissance et pour les deux provinces.

Si l'honorable député pour Argenteuil consent à laisser sa requête pour la prochaine session, il proposera lui-même qu'un comité spécial soit nommé pour examiner les deux questions.

L'hon. M. Chauveau y consent.

M. Fortin présente une adresse pour avoir copie de tous les documents etc., concernant le chemin de fer du St. Maurice. Il désapprouve un octroi de terres aussi considérable pour construire 30 milles de chemin de fer.

MM. Genest et Chapleau parlent en faveur du projet.

L'hon. M. Chauveau dit que le gouvernement veut encourager le District du St. Maurice.

Les Bills suivants subissent leur troisième lecture -

Pour autoriser la formation des compagnies pour macadamiser les chemins; pour amender la loi concernant les estampilles judiciaires et les procédés judiciaires.

Il y aura trois séances lundi.

La chambre s'ajourne à 6:40 hs. p.m.

SEANCE DE L'AVANT-MIDI.

Québec, 31.—L'Orateur prend son siège à onze heures et dix minutes.

La Chambre se forme en comité général sur le bill pour confirmer l'arpentage de la ligne de division entre les cantons de Grantham et Upton, par M. Irvine. Le bill est rapporté avec un amendement, lu pour la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill pour amender l'acte des mines d'or, qui est lu pour la troisième fois et passé.

M. Garon demande si c'est l'intention du gouvernement d'accorder gratuitement aux habitants du quatrième rang de Matane, les terres situées dans le township Tessier en compensation de la confection et de l'entretien des chemins et routes du 3^{me} rang de la Seigneurie de Matane, et aussi un octroi pour leur venir en aide, quant à l'ouverture d'une route sur les terres de la Couronne, s'étendant depuis la seigneurie de Matane, jusqu'au

nouveau rang où passe la rivière de Matane pour faciliter la colonisation et établir deux ou trois paroisses dans des terrains fertiles et de première qualité pour la culture.

M. Chauveau répondit qu'il était difficile de s'engager à accorder de l'argent pour les chemins qui ne se trouvent pas sur les terres de la Couronne, mais que le sujet pouvait être pris en considération et ce qui regarde les terres de la Couronne.

M. Laberge demande qu'une adresse soit présentée à Son Excellence, le Lieutenant Gouverneur demandant un état des sommes dépensées pour les écoles Normales, et indiquant le nombre des élèves qui ont passés dans ces écoles.

M. Chauveau dit que les directeurs des écoles Normales présentant chaque année des rapports qui sont publiés dans plusieurs journaux par exemple, dans le *Journal de l'Instruction publique* et qui font connaître les bons résultats qu'elles présentent et meilleures plus qu'on ne le croit.

M. Chapleau demanda l'adoption du sixième rapport du comité des dépenses contingentes portant que la somme de huit cents piastres soit donnée à M. C. Beausoleil pour être par lui distribuée aux signataires de la pétition pour un bonus aux rapporteurs, et à M. F. J. Olivier, qu'en autant qu'un certain nombre d'employés de cette chambre ont demandé par requête au comité des dépenses contingentes une indemnité pour le temps écoulé depuis leurs nominations jusqu'à l'ouverture de la première session de la chambre. Que la somme de mille piastres soit accordée par cette chambre et placée entre les mains de M. l'Orateur pour être par lui payée à ceux des employés qui n'ont pas encore reçu cette indemnité dans la proportion que M. l'Orateur après enquête à cette effet décidera selon le mérite de chacun et que la résolution passée hier dans le comité soit rescindée et qu'à l'avance ce comité ne recourra aucune demande de cette nature.

M. Bellerose proposa en amendement que ce rapport ne soit pas adopté.

M. Chauveau dit que le gouvernement était opposé quant à aucune augmentation de salaire.

M. Chapleau répondit que malgré l'opinion que vient d'énoncer le gouvernement, il y a dix ou onze employés qui ont été indemnisés et rétribués et qu'alors il faut faire justice égale à tout le monde.

La chambre s'ajourne à une heure.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

Québec, 31.—L'orateur prend son siège à trois heures et quart.

La Chambre se forme en comité général sur le bill pour amender les actes concernant le département de l'Agriculture et des Travaux Publics, qui est rapporté avec amendement, lu pour la 3^{me} fois et adopté.

Le bill par M. Carter pour abroger la section 16 de la 3^e Victoria, concernant la fermeture des auberges, cabarets, etc., est lu pour la 3^{me} fois et passé.

Le bill par M. Genest pour amender le chapitre 17 des Statuts Refondus du Bas-Canada, concernant les maîtres et serviteurs dans les cantons ruraux est lu pour la 3^{me} fois et passé.

La chambre se forme en comité sur le bill de M. Garon pour diviser le comté de Rimouski, lequel est rapporté avec amendements, lu pour la 3^{me} fois et passé.

La chambre se forme de nouveau en comité sur le bill concernant l'Association des Dentistes de cette Province, par M. Carter; ce bill est rapporté avec amendements, lu et passé.

La chambre se forme en comité sur le bill pour étendre les dispositions de l'acte de la ci-devant Province du Canada, passé dans la 29^e année du Règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour assurer aux femmes et aux enfants le bénéfice des Assurances sur la vie de leurs maris et parents," et de l'acte de cette Province qui l'amende, par M. Carter, lequel est passé de nouveau en comité, l'assemblée passe le bill pour amender l'acte de subvention des Chemins de Colonisation de 1869, par M. Carter.

La Chambre se forme en comité sur le rapport du comité des contingents. La première clause qui accordait une somme de 800 piastres aux rapporteurs est perdue par 18 contre 20. La seconde clause accordant une indemnité à certains employés a été rejetée par 15 contre 18.

La troisième clause accordant un logement au sergent d'armes, est perdue par 13 contre 15.

M. Chapleau fait ensuite motion que la Chambre ne concoure pas dans l'adoption du rapport du comité général. La motion est perdue par 20 contre 21.

M. Chapleau présente une nouvelle motion, portant que le rapport soit renvoyé à un comité de toute la Chambre pour y réinsérer l'item demandé par certains employés. Cette motion est perdue par 14 contre 24.

L'orateur annonça ensuite que le conseil avait adopté les bills suivants, qui subissent leur première lecture :

L'acte pour pourvoir à la rémunération des commissaires d'incendie ;

Acte pour incorporer la compagnie « Québec, New-York et Boston Lumber Company » ;

Acte pour amender l'éducation en cette province ;

Acte pour continuer pendant un certain temps certains actes mentionnés.

L'Orateur quitte son siège à 6 heures.

SÉANCE DU SOIR.

M. Rhéaume fait motion que le bill pour annexer une partie de St. Roch sud à St. Roch nord soit renvoyé de ce jour à six mois. Elle est perdue sur division et le bill est adopté.

M. Tremblay présente une motion concernant le rapport des comités des dépenses contingentes et demande qu'on fasse justice aux employés des départements demandant des indemnités. La motion fut perdue par 5 contre 23.

La chambre se forme en comité sur le bill pour annexer le township de Tingwick à celui de Wotton pour des fins électorales, par M. Picard. Le bill est rapporté avec amendement lu pour la 3^{me} fois et passé.

Le bill de M. Fortin pour protéger les forêts contre les incendies ; M. Fortin s'élève avec force contre le déboisement des terres, il s'appuie sur l'exemple de la France qui aujourd'hui achète des terrains à des prix élevés afin de les boiser prévoyant que le boisement préserve l'agriculture, les champs contre les torrents, contre les tempêtes. Le bill est rapporté avec amendement, lu pour la 3^{me} fois et adopté.

Le bill par M. Roy passe en comité sans amendements, est lu pour la 3^{me} fois et passé.

M. Chauveau présente un rapport du commissaire d'agriculture et des travaux publics donnant un état des dépenses faites pour la colonisation.

La chambre s'ajourne à minuit.

Québec, 1^{er} fév.—L'orateur prend son siège à onze heures dans un quart.

L'orateur annonce que les bills suivants ont été adoptés par le Conseil Législatif sans amendements :

Acte concernant l'incorporation de l'Union St Pierre de Montréal.

Acte concernant l'incorporation de l'Union St. Joseph de Montréal.

Acte concernant l'incorporation de la Compagnie d'emmagasinage de Montréal.

Acte concernant l'incorporation de l'Association des dentistes de cette Province.

Acte pour annexer une partie de St. Roch sud à St. Roch nord.

Acte pour amender l'acte des mines d'or.

Acte (avec amendements) pour venir en aide à l'Union St. Jacques de Montréal.

M. Hearn demande qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur pour avoir copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et les catholiques de Québec ouest concernant la formation d'un conseil de l'Instruction publique pour la Province de Québec.—Adopté.

M. Harwood demande qu'un octroi de huit cents piastres, accordé par le gouvernement,

soit distribué par l'orateur aux rapporteurs qui ont assisté à cette session.

M. Ouimet soulève la question d'ordre et la motion est retirée.

La séance est ajournée jusqu'à 2 hs.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI AU CONSEIL LÉGISLATIF.

Aujourd'hui à deux heures et quart Son Excellence le Lieutenant Gouverneur s'est rendu avec les cérémonies ordinaires à la chambre du Conseil Législatif en la maison du Parlement.

Les membres du Conseil Législatif étant assemblés, il a plu à Son Excellence d'y requérir la présence de l'Assemblée Législative, et cette chambre s'y étant rendue, Son Excellence le Lieutenant Gouverneur sanctionna les bills suivants passés par le Conseil et l'Assemblée Législative :

L'acte pour incorporer la société numismatique et d'antiquaires de Montréal.

L'acte pour incorporer l'Union St Joseph de Farnham

L'acte pour incorporer la Société Calédonienne de Montréal.

L'acte pour autoriser la compagnie d'ardoise de Rockland à augmenter son capital.

L'acte pour venir en aide à l'Union St. Joseph de Montréal.

L'acte pour venir en aide à l'Union St Jacques de Montréal.

L'acte amendant l'acte concernant le cimetière de Notre Dame des Neiges.

L'acte pour amender l'acte incorporant la compagnie d'emmagasinage de Montréal.

L'acte incorporant la Société de l'Union St. Pierre de Montréal.

L'acte pour maintenir l'autorité et la dignité de la législature de Québec et l'indépendance de ses membres, ainsi que pour protéger les personnes publiant des documents parlementaires.

L'acte amendant l'acte relatif à l'emmagasinage de la poudre dans et près des cités de Québec et Montréal.

L'acte pour consolider et amender les actes relatifs à la profession du notariat.

L'acte pour amender l'acte relatif aux estampilles.

L'acte pour amender l'acte qui assure aux veuves et aux enfants le bénéfice des assurances sur la vie de leurs maris et de leurs parents, etc., etc.

Son Excellence sanctionna également l'acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, pour l'année financière courante et pour l'année financière expirant le trente de Juin, 1871, et pour certaines autres fins du ressort du service public.

La sanction royale a été donnée à ce bill dans les termes suivants : « Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Lieutenant Gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill. »

Après quoi, il a plu à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur de clore la troisième session du premier parlement de la province de Québec, par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je suis heureux de vous féliciter au nom de Notre Gracieuse Souveraine sur le résultat de vos travaux et sur la bonne entente et l'harmonie avec lesquelles vous avez étudié et discuté les sujets importants soumis à votre considération. Si vous avez cru devoir ajourner à une autre session l'adoption définitive du Code Municipal, le zèle que vous avez mis à vous occuper de cette mesure et la sollicitude que vous avez témoignée à cet égard, me font espérer que ce travail sera par là rendu plus parfait et offrira plus de garanties à nos populations rurales.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je vous remercie au nom de Sa Majesté de la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides. Je suis heureux de voir que vous avez bien voulu pourvoir à une installation plus efficace des départements publics.

Honorables Messieurs et Messieurs,

Votre dévouement à Notre Gracieuse Souveraine et à la constitution qui nous régit, m'assureront, je n'en doute pas, votre concours dans l'exécution des lois et dans l'administration du gouvernement. Je forme des vœux pour le succès de vos efforts dans l'intérêt public, pour votre prospérité et pour le bonheur de vos familles.

Québec 31.—Le feu a pris ce matin de bonne heure dans les quartiers des officiers à la citadelle. La brigade de feu appelée à l'instant se rendit maître de l'incendie avant qu'il eut causé beaucoup de dommage. Le Colonel du régiment a failli être sulloqué par la fumée. Le thermomètre marquait alors à la citadelle 25 degrés de froid et les pompiers souffrirent beaucoup du froid.

Le bill de la Corporation de Québec subit en ce moment sa 3^{me} lecture au Conseil Législatif.

M. S. Bellingham, M. P. P., a été nommé syndic des chemins à barrière de Montréal, à la place de M. Knox.

Ottawa, 31.—Un employé du Bureau de Poste a été arrêté aujourd'hui pour vol.

M^{de}. Howe, épouse de l'Hon. Joseph Howe, a failli se faire tuer par une paire de chevaux épouvantés qui vinrent se jeter dans sa voiture, qui fut brisée en pièces. Le timon lui porta sur le côté droit de la tête et lui fendit l'oreille. Le cocher est aussi sérieusement blessé.

On rapporte ici que Riel aurait été arrêté par les officiers de la compagnie de la Baie d'Hudson et que l'insurrection était finie. Cette nouvelle demande d'être confirmée.

Toronto, 31.—Plusieurs des avocats les plus marquants qui pratiquent devant la Cour de Chancellerie ont présenté une requête pour changer la pratique de la Cour. Les juges paraissent très bien disposés à accorder les réformes demandées et qu'on sait être urgentes.

St. Jean, N.-B., 1^{er}.—A une assemblée de la Banque Commerciale, le président a soumis un rapport démontrant que le passif est de \$162,000 et que l'actif est de \$269,005; l'état a donné satisfaction.

Il y a eu samedi une grosse tempête de neige ainsi que dimanche; le chemin est obstrué et les malles sont en général attardées.

Le marché aux farines est lourd et les prix sont fort peu changeants.

SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIÉE**A M É R I Q U E .**

San Francisco, 29.—Des nouvelles de Mexico rapportent que les rebelles de San Lui Potosi auraient lancé une proclamation le 30 décembre dernier, déclarant l'indépendance de l'état et la déchéance du président Juarez.

Il est arrivé un accident sur le chemin de fer Pacific à Ogden. On rapporte que trois passagers ont été tués et cinq chars brisés.

On dit qu'il a été découvert de riches placers dans la Basse Californie.

Un violent tremblement de terre eu lieu à Virginia, dans le Nevada.

New-York, 30.—Le vapeur d'Haïti rapporte qu'il règne beaucoup d'agitation à propos de la question de Samana. Le Gouvernement provisoire aidera probablement Cabral pour empêcher le président Baéz de Saint Domingue de céder la Baie, soit en tout ou en partie aux Etats-Unis.

Un steamer de guerre français avait perdu 40 hommes de son équipage, par la fièvre jaune.

Memphis, 29.—Le S. S. America parti d'ici pour Fortsmith a frappé contre un rocher à Little Rock, jeudi soir et a sombré.

New-York, 31.—Le Prince Arthur a reçu ce matin le consul anglais avec plusieurs résidents Anglais, Ecossais et Irlandais qui lui présentèrent une adresse. Ce soir, il assiste au bal des Pompiers.

Key-West, 31.—Gonzalo Castanon, rédacteur de la *Voix de Cuba* a été assassiné sur la porte de son hôtel par des brigands.

New-York, 31.—Des nouvelles d'Europe font croire que l'émigration européenne va enfin se porter vers les États du Sud.

New York, 31.—Le Prince a assisté une heure durant au bal des pompiers qui a eu lieu cette après-midi à l'Académie de Musique; il y a été très cordialement reçu. On avait fait de magnifiques décorations dans la salle, les drapeaux anglais et américains s'y entrelaçaient et la musique a joué « God save the Queen » et, « Yankee Doodle ».

Un incendie a éclaté dans le magasin de vins de Bunster, sur la rue Fulton, à une heure avancée, et a aussi détruit l'établissement voisin de caoutchouc de Goodyear; les pertes probables sont de \$100,000.

South West Pass, La., 31.—Les lignes télégraphiques sont presque complétées entre Tampico et Vera Cruz. Les lignes seront continuées jusqu'à Matamoros et mettront ainsi Mexico en communication télégraphique avec les Etats-Unis.

New York, 1^{er}.—Le steamer *Bellona* est arrivé de Liverpool.

Il y a 76 nouveaux cas de la nouvelle épidémie; il n'y a pas encore eu de morts.

New York, 1^{er}.—L'un des procès les plus extraordinaires de divorce est actuellement institué devant la Cour Supérieure de cette ville. Le demandeur est le commodore John Iglason, un vétérinaire de la marine américaine, âgé de 64 ans. La défenderesse, sa femme, a cinquante-cinq ans et est mère de deux fils grands. Son compagnon criminel est un autre vieil homme nommé John B. Howell, qui est aussi le père d'enfants élevés. Les témoins examinés hier sont la femme et la mère de M. Howell, le séducteur imputé. Tous deux appartiennent à des familles occupant une haute position sociale et cette cause n'a pas créé peu d'intérêt.

Washington, 1^{er}.—Les bills de finances et de monnayage international ont été considérés hier par le Sénat.

Washington, 1.—L'état de la dette publique constate une réduction de \$393,366,439; la balance en espèces de \$1,016,007, comprenant des certificats se montant à \$50,000,000; la balance en monnaie courante est de \$8,600,807; les bons achetés et l'intérêt sont portés à \$97,082,394.

Havane, 1.—Le steamer *Lavaco* de Key West est entré dans le port ce matin avec ses couleurs à mi-mat et portant les restes de Gonvalo Castino, le rédacteur regretté de *Veze de Cuba*. Le corps sera embaumé. On fait de grands préparatifs pour ses funérailles et on fait des souscriptions pour venir en à ses enfants.

San Francisco, 1.—Le steamer *America*, de la malle du Pacifique, a fait voile aujourd'hui pour Hong Kong avec \$636,000 en trésor et 500 passagers.

Portland, 1.—La tempête de neige n'a pas empêché la foule d'assister aux cérémonies funèbres qui ont accompagné le départ des restes de Peabody. Toutes les diverses associations se formèrent en procession et se rendirent dans la salle dont les corridors étaient protégés par une rangée de militaires. Des chants d'Haydn ont été exécutés et des prières récitées, puis les marins du *Maharing* s'avancèrent et transportèrent le cercueil qui fut suivi par une foule énorme jusqu'à l'embarcadère.

Le cercueil fut déposé dans les chars qui partirent à une heure de l'après-midi, puis la foule se dispersa.

New York, 1.—Le Prince Arthur a eu une magnifique réception ce soir au Delmonico. Il a dansé d'abord avec Madame Cushing, de Boston, fille du Colonel Grinnell, et a parlé en termes flatteurs de la beauté des dames américaines.

Washington, 1.—Le bill du tarif rapporté aujourd'hui contient ce qui suit au chapitre des principaux items.

Un droit de 20 par cent *ad valorem* sera imposé sur les bestiaux pourvu que tous les animaux spécialement importés pour fins d'élevage soient admis en franchise après que preuve satisfaisante en sera donnée au Secrétaire du Trésor.

Sur la farine ou la farine d'avoine, un cen-

tin par livre de blé; sur le seigle ou le sarrasin, $\frac{1}{2}$ centin par livre.

Sur tout bois équarri ou taillé et pour lequel il n'est pas autrement pourvu, un centin par pied cube.

Sur planches, pièces de bois scié et autre bois d'épinette, pin blanc, etc., une piastre par 1000 pieds.

Le charbon anthracite est sur la liste des articles admis en franchise, mais les impôts sur les autres charbons n'ont pas été changés.

EUROPE.

Londres, 29.—On rapporte aujourd'hui que le Pape a obtenu aux désirs de la France et promis de retirer le dogme de l'infailibilité.

Madrid, 30.—Des ordres ont été donnés pour une grande revue de toutes les troupes de la capitale, et des environs pour demain. Comme le temps paraît peu favorable pour une parade, l'annonce a un peu surpris les gens et l'on doute que le gouvernement ait d'autres intentions.

Rome, 30.—Le dernier grand duc de Toscane, Léopold II est mort hier, à l'âge de 53 ans.

Liverpool, 29.—Le steamer de la malle de Rio Janeiro est arrivé. L'armée Argentine est rentrée dans la république, et l'on attend des volontaires Brésiliens à Rio.

Londres, 30.—La cause de Jocker vs the English Credit Foncier se plaide en chancellerie. Le demandeur réclame une innemité d'un demi million de louis.

L'ex-Gouverneur Daling de Victoria, est mort.

Munich, 30.—A la chambre des députés, hier, le Prince Hohenloe a déclaré qu'il défendrait le gouvernement contre l'influence des ultramontains. Il s'oppose aussi à la confédération du Nord.

Madrid, 31.—Une discussion très-chaude a eu lieu hier soir aux Cortez entre le Gen. Prim et le Senor Figuero, l'un des chefs du parti. Senor Figuero soutint que le peuple avait le droit de prendre les armes contre ses oppresseurs, et que ceux qui ont été tués pendant l'insurrection ont été assassinés. On pense bien que la chose va se terminer par un duel.

Rome, 30.—Sa Sainteté a visité hier le Collège américain et y assista à la messe, à laquelle elle fit un sermon. Elle dîna ensuite avec les élèves et quelques visiteurs distingués de l'Amérique.

Paris, 30.—L'organisation de la compagnie pour le percement de l'Isthme de Darien a été complétée hier soir et les fonds souscrits.

Les chefs sont quatre banquiers français et une douzaine de capitalistes américains. Ils n'attendent que le rapport de l'exploration ordonnée par le gouvernement américain pour commencer les travaux.

Londres, 1^{er}.—Les actionnaires de la compagnie anglo-américaine ont eu, hier, une assemblée pour considérer un projet tendant à l'amalgamation avec la compagnie du câble français. La question a été différée à une autre réunion.

L'emprunt russe lancé récemment sur le marché a eu beaucoup de succès.

Paris, 1^{er}.—Il y avait rumeur aujourd'hui de la mort du Pape. On s'est assuré cependant qu'il avait été attaqué d'épilepsie et que sa maladie n'était pas mortelle.

Londres, 1.—La moitié des filatures de coton qui avaient dû interrompre leurs travaux à Wegan a raison de la grève se sont remis à l'œuvre.

Paris, 1.—La petite vérole a fait des ravages depuis quelques jours.

Il y a eu hier un débat fort vif au Corps Législatif sur les décrets relatifs aux manufactures de fer et de coton, le gouvernement a obtenu la majorité des voix.

Londres, 1.—Les actionnaires de la compagnie anglo-américaine du câble ont voté aujourd'hui par une majorité de 3347 voix en faveur de l'amalgamation proposée avec la compagnie du câble français.

La ville de Portsmouth a été choisie comme station pour les steamers de la nouvelle ligne allant du Havre à New York.

Notes Locales

IMPRUDENCE.—Malgré la surveillance de la police et les amendes répétées, il semble impossible de persuader à nos amateurs de sport, et même à nos charretiers, qu'il est souverainement ridicule et surtout dangereux de mener les chevaux à toute vitesse dans les grandes rues. On pourrait à peine compter les accidents qui arrivent chaque jour. Cependant la chose promet de prendre une autre tournure, au grand contentement des piétons, qui sont le plus fréquemment les victimes de ces étourderies. Samedi après-midi, un monsieur récemment arrivé d'Angleterre, se promenait en *carriole* sur la rue St. Jacques, lorsqu'à un coin de rue arrive un fashionable menant à toute bride un *tandem* dont le cheval de devant va se lutter sur la carriole qui faillit être brisée du coup. Le propriétaire de la carriole, qui l'avait échappé bel, disait ensuite qu'il préférerait les dangers de la mer à la promenade dans nos rues.

UN ARTISTE.—M. Meyerhoffer, dont nos lecteurs connaissent la mauvaise aventure, a été traduit devant les tribunaux de Plattsburgh. Il avait déjà vendu le cheval et la voiture. Il a été envoyé en prison pour y attendre son procès jusqu'aux assises de mai.

COURSE A LA RAQUETTE.—La course à la raquette pour la coupe de Vosburgh, a eu lieu samedi après-midi. Les coureurs étaient au nombre de dix et se tinrent à peu de distance les uns des autres. M. Boyle arriva le premier au but, ayant traversé la montagne en 21 minutes. Skelton venait ensuite, suivi de Minchin, puis de Harper.

CAS DE FÉLONIE.—L'enquête a été terminée mardi, dans le cas de félonie de Jacob Frees. Celui-ci devra aller en prison en attendant son procès en mars, pour avoir fraudé ses créanciers de St. Jean, N.-B.; mais il pourra être admis à caution s'il donne des garanties suffisantes. Le teneur de livres Samuel Fellner sera aussi écroué en attendant son procès pour complicité dans le détournement des \$10,200.

ÉDUCATION.—On dit que les autorités du collège McGill recevront \$26,000 des commissaires des écoles protestantes pour la propriété du *High School*, qui serait transférée aux derniers en juillet prochain. D'après cet arrangement, on pourrait y ouvrir les classes en septembre prochain.

VOL D'HORLOGE.—Hier matin, le magistrat de police a condamné un soldat des carabiniers P. C. O., à cinquante jours de prison aux travaux forcés pour avoir volé une pendule dans un hôtel.

COUR DE POLICE du 31 courant.—Guillaume Viau, vente de liqueurs sans licence, \$50 et les frais ou 3 mois de prison commune aux travaux forcés.

J. Bte. Valiquette pour la même offense, \$50 et les frais ou 3 mois de prison.

Jos. Maurice, même offense, remis à aujourd'hui.

Dovid Water et Jos. Jutras, même offense, discontinué.

George Beer, larcin, 59 jours de prison commune.

Chs. Rice et John Doolaer, larcin, renvoyé.

COUR DE POLICE du 1er courant.—George Beer, larcin, 50 jours de prison aux travaux forcés.

Joseph Maurice, vente de liqueurs spiritueuses sans licence, cause déboutée.

John Craven, larcin, \$3 ou à défaut de paiement 2 mois de prison commune aux travaux forcés.

COUR DU RECORDER du 31 janvier.—35 prisonniers ont comparu devant cette Cour.

Mary Ravel, Eliza McDonald et Margareth McKenna, un trio de bohémienne, vivant au jour le jour, ayant plus de goût pour le liquide que pour le solide, ont été trouvées toutes trois dans les zig-zags, \$5 ou un mois de pensionat gratis.

Mary Jane Cannon, Philomène Léveillé, Louise Bernard et Briget Burke, un quatuor de déesses des plaisirs, aimant le rire et la gou-

drille, surtout avec les fils de mars, ont été prises en flagrant délit de coups d'œil en pleine rue : \$5 ou 1 mois de prison.

Damas Poirier, pour avoir exercé la profession de charretier, après que l'autorisation lui fut refusée pour mauvaise conduite, \$2.50 ou 15 jours de prison.

Jean Bte. Martin, ivresse et avoir brisé une porte chez Marie Lafontaine, \$5 ou 1 mois de prison.

Nouvelles de l'Intérieur.

SOIRÉE A LONGUEUIL.—La soirée dramatique et musicale annoncée pour Dimanche à Longueuil a été un succès parfait. La salle était remplie, et le programme a été exécuté de main de maître.

UNE FÊTE MUNICIPALE.—Les citoyens de Longueuil ont voulu organiser une petite démonstration à l'arrivée de M. Isidore Hurteau, élu maire du village, pendant son absence en mission officielle comme arbitre de la Puissance à Halifax.

L'heure de son arrivée ayant été connue le vendredi soir, le lendemain matin, samedi, une quinzaine de voitures se rendirent à St. Lambert, et une quarantaine des principaux citoyens se trouvaient à l'arrivée des chars pour lui souhaiter la bien venue.

Son Honneur le Maire fut reconduit en triomphe chez lui; et le soir, au-delà de cent électeurs, guidés par MM. les Drs. Davignon et Fortier, G. H. Kernice, etc., allèrent lui présenter une adresse qui fut suivie de discours, après quoi le nouveau maire imita toutes les personnes présentes, à venir déguster une soupe aux huîtres.

ÉLECTION MUNICIPALE.—A l'élection des conseillers municipaux de la paroisse de Boucherville, tenue le 10 janvier courant, les messieurs suivants ont été élus :—MM. Théophile Sicotte, Dr. G. E. Roy, Maxime Loiseau, Frs. Lussier, Honoré Desrochers, J. Bte. Mongeau, Antoine Robert.

A la première assemblée du Conseil, le Dr. Roy a été élu maire à l'unanimité.

ELECTIONS MUNICIPALES.—A une réunion du Conseil municipal du village de l'Assomption, L. U. Fontaine, écr., avocat, professeur de droit rural à l'École d'Agriculture de l'Assomption, a été nommé Maire, et M. Elie Marselais, Secrétaire-Trésorier.

—Les Messieurs suivants ont été élus au Conseil de la ville de Terrebonne, lundi dernier, savoir :

P. E. Marier, écr., réélu maire, L. R. Masson écr., M. P. P., réélu conseiller, J. C. Auger, écr., réélu conseiller, M. Jos. Beauséjour, élu. Les trois anciens conseillers restant sont MM. A. Chauvin, J. O. J. Duguay, et L. Beausoleil.

—A une assemblée tenue le 10 janvier, les Messieurs suivants ont été élus conseillers pour la paroisse St. Henri : François Bedard, fils, Crysante Arel, fils, Israël Ste. Marie, J. Bte. Gauthier, fils, Narcisse Picotte, Augustin Bonenfant et J. Bte. Gell.

A la première session, Monsieur François Bedard, fils, fut élu Maire, et Monsieur A. Goyer, N. P., fut nommé de nouveau Secrétaire.

—A une assemblée tenue le 10 janvier, les Messieurs suivants ont été élus conseillers pour le village St. Henri : A. Goyer, P. A. Ogleman, M. Brisson, Dr. Latour, J. Richardson, F. X. Bisson et L. Hébert.

A la première session, Monsieur A. Goyer, N. P., fut élu Maire, et Monsieur C. Rédard, N. P., fut nommé de nouveau Secrétaire.

—A une assemblée générale des habitants de la paroisse de St. Joseph du Lac, Comté des Deux-Montagnes, tenue le 10 janvier courant, les Messieurs suivants ont été élus par acclamation conseillers, savoir : Etienne Ladouceur, Joseph Labelle, fils, Jean-Baptiste Janviel dit Blair, James Walker, Jean Moïse Daragan dit Lafrance, fils, Arsène Guitard et Moïse Roy. Et à la première assemblée du Conseil, le dit Sieur Etienne Eadouceur a été réélu Maire, et Ovide Leclair, Ecr., N. P., fut nommé de nouveau Secrétaire-Trésorier.

—Lundi le 10 janvier avaient lieu les élections municipales de la Paroisse de Vaudreuil et malgré le nombreux concours des électeurs de la municipalité de la dite Paroisse, les messieurs suivants furent unanimement élus conseillers municipaux pour la susdite municipalité, savoir :

Henry S. Harwood, écr., arpenteur, F. X. R. Denis, Joseph M Dupont, F. X. Valois, Clovis Monpellier, John N. Robinson et George Hodgson, ces derniers sont cultivateurs de la dite paroisse de Vaudreuil.

Et Mardi, le 18 du courant à la première session du dit conseil, le dit Henry S Harwood écr., fut unanimement choisis et nommé maire de la susdite municipalité, et D. Boulé, écr. N. P. fut continué dans sa charge de Secrétaire-Trésorier pour la dite municipalité.

Et durant la dite première session, après les procédés d'usage concernant l'ordre du jour : M. F. X. R. Denis secondé par M. J. M. Dupont et agréé à l'unanimité, proposa :

Que des remerciements fussent votés en faveur de Robert W. Harwood écr., ex-maire, pour la manière habile avec laquelle il a toujours su conduire et administrer les affaires de la municipalité de la dite Paroisse de Vaudreuil, M. R. Denis fit aussi remarquer à l'assemblée, en termes très heureux : " Que pendant plus de quinze ans le dit R. W. Harwood avait occupé avec honneur un siège dans ce conseil et que toujours il était sorti triomphant des difficultés sans nombre qui surgirent au sein du dit conseil : Que l'état prospère des finances de la susdite municipalité prouvait mieux que ses paroles l'habileté de son administration.

ELECTIONS MUNICIPALES.—Les Messieurs suivants ont été élus au Conseil de la ville de Terrebonne, lundi dernier, savoir :

P. E. Marier, écr., réélu maire, L. R. Masson écr., M. P. P., réélu conseiller, J. C. Auger, écr., réélu conseiller, M. Jos. Beauséjour, élu. Les trois anciens conseillers restant sont MM. A. Chauvin, J. O. J. Duguay, et L. Beausoleil.

—A une assemblée, tenue le 10 janvier, les Messieurs suivants ont été élus conseillers pour la paroisse de St. Rémi, François Bedard fils, Crysante Arel, fils, Israël Ste. Marie, J. Bte Gauthier, fils, Narcisse Hicotte, Augustin Bonenfant, et J. Bte Yell.

A la première session, Monsieur François Bedard, fils, fut élu Maire, et Monsieur A. Goyer, N. P., fut nommé de nouveau Secrétaire.

—A une assemblée tenue le 10 février, les Messieurs suivants ont été élus conseillers pour le village St. Rémi, A. Goyer, P. A. Ogleman, M. Brisson, Dr. Latour, J. Richardson, F. X. Bisson, et L. Hubert.

A la première session, M. A. Goyer, N. P., fut élu Maire, M. C. Bedard, N. P., fut nommé de nouveau Secrétaire.

—A l'élection générale tenue le 10 janvier courant, les Messieurs suivants ont été élus conseillers municipaux pour le village de Boucherville, savoir :

Théophile Sicotte, Dr. G. E. Roy, Mazima Loiseau, Frs. Lussier, Fr. Lussier, Honoré Desrochers, J. Bte. Mongeau, Antoine Robert.

Et à la première assemblée du conseil le Dr. Roy a été élu maire à l'unanimité.

A une assemblée publique des habitants de la paroisse de St. Elizabeth, tenue le 10 janvier courant, sous la présidence de Moïse Gadory, écr., maire de la dite paroisse, ont été élus conseillers par acclamation, pour la dite paroisse Ste Elizabeth, MM. Hyp. Cornélien, écr., Prosper Roch, Pierre Levêque, père, François Geoffroy, Benjamin, Goulet, Edouard Tessier, et Alexis Lafferrière.

Et à la première session du dit Conseil tenue le mardi 18 courant, Hypolite Cornélien, écr., a été élu maire et N. Lacasse, écr., Notaire, nommé de nouveau Secrétaire-Trésorier du dit conseil.

ELECTION A LÉVIS.—M. L. P. Demers, de la maison Demers & Dion, vient d'être élu conseiller pour le quartier Lauzon, après une forte opposition. Nous ne pouvons que féliciter les électeurs de ce quartier d'avoir supporté M. Demers qui ne manquera pas de faire tout ses efforts pour promouvoir les intérêts de la ville de Lévis.—*Evènement*,

Chronique de Rome.

(PRÉPARÉE POUR « LA MINERVE »)

L'impératrice d'Autriche a visité Rome sous la conduite de M. le baron de Visconti, et a édifié les Romains par son attitude. Comme on lui avait offert de monter dans les appartements du Pape à l'aide du mécanisme qui évite l'ascension des escaliers, elle a bien voulu entrer dans cette sorte de cage où il y a place pour cinq personnes, mais elle a refusé, par respect, de prendre place sur le fauteuil du Pape, et s'est assise sur un tabouret de bois.

Ayant sollicité la faveur de visiter une cellule de Chartreux, elle a été étonnée de l'ordre et de la propreté qui y règne, et a laissé échapper ce cri :

— Ah ! qu'on sent bien que la paix habite ici, et combien cette douce et modeste cellule est préférable à l'éclat et au bruit d'une cour !...

— Le *Divin Salvatore*, rapportant les traits de bienveillance du sultan envers les prélats catholiques de l'empire avant leur départ pour Rome et notant le don que ce monarque a fait au Saint-Père d'un anneau de diamants, termine par ces mots : *Viva dunque il gran Sultano !* (Donc vive le grand sultan !)

Il n'y a plus aujourd'hui dans le monde, en effet, comme à Rome, qu'une opinion sur la noble conduite du sultan et de son gouvernement envers l'Eglise catholique qui trouve dans l'empire non seulement la liberté, mais une protection efficace.

Mgr Moreira, évêque d'Ayacucho, et Mgr del Valle, évêque d'Huanuco, dans la république du Pérou, ont été admis, le 15 décembre, en audience particulière par Sa Sainteté, en même temps que quelques évêques espagnols et un évêque de la république de l'Equateur.

Mgr Moreira a offert au Saint-Père un bassin en argent, contenant une certaine somme d'or, ainsi qu'une protestation de respect et de dévouement, émanant du chapitre du clergé et des fidèles de son diocèse. — Mgr del Valle a présenté une cassette d'argent doré, ciselée magnifiquement et enrichie de pierres précieuses, avec les armes de Sa Sainteté, que les fidèles catholiques de la ville de Lima envoient au Saint-Père. Mgr del Valle a remis en même temps une adresse pleine de respect et d'affection pour Pie IX, signée par les personnages les plus notables de la ville, entr'autres par un grand maréchal, quatre généraux et le ministre des finances.

Outre la cassette dont nous parlons, Mgr l'évêque d'Huanuco a apporté à Sa Sainteté un aumet brodé, travail des pauvres orphelins de Sainte-Thérèse de Lima, ainsi qu'une bourse magnifique, ornée de l'écusson pontifical brodé en or.

Cette bourse contenait une certaine quantité de café, choisi parmi le meilleur qui se récolte dans l'Amérique du Sud. C'était l'offrande spontanée d'une petite enfant de neuf ans, fille de D. Pierre Figueroa, et de Jeanne Lucar, une des familles les plus distinguées d'Huanuco.

Le Saint-Père fut très-ému de ce don, et il dit que ce café serait réservé exclusivement à son usage. Puis, au bas de la lettre que l'enfant avait jointe à la bourse, il écrivit ces mots : *Deus benedical te cum tota familiâ.*

Un autre don de catholiques français a provoqué de la part de Pie IX les plus aimables paroles.

L'évêque de Metz ayant offert au Saint-Père, au nom du couvent du Sacré-Cœur de son diocèse, une magnifique plume d'or où étaient gravées les armes de Sa Sainteté :

— Ah ! dit le Pape, c'est une plume pour signer les actes du Concile !

Mgr de Metz fait alors jouer un ressort, et tire de la plume un billet de 1,000 francs.

— Je comprends, dit le Saint-Père ; ceci, c'est pour le papier et l'encre : on a voulu que rien ne manquât.

Deux cérémonies émouvantes ont eu lieu, l'une le 31 décembre en la chapelle du collège américain, de l'Umiltà, où Mgr Jacques Roosevelt Bayley, évêque de Newark, a reçu dans le sein de l'Eglise catholique Mad. H..... protestante de New-York, et l'autre, le 2 janvier, en la chapelle privée du cardinal Asquini, où Son Eminence a reçu également dans le sein de l'Eglise catholique, Mad. W..... B..... aussi protestante de New-York.

Nous avons pris connaissance d'une lettre d'un évêque, écrivant qu'il se réjouissait de comprendre enfin le latin parlé par ses confrères d'Italie ; et, en réalité, ce n'est pas une petite besogne. On peut savoir parfaitement une langue même vivante et n'en pas comprendre un mot, quand elle est parlée par des natifs. Il en est de même pour les langues mortes. Les Italiens parlent presque tous facilement le latin, parce qu'ils y sont habitués dans l'enfance, où la grammaire, dans les écoles, leur est enseignée en latin ; mais la prononciation est toute différente de la notre. Tandis qu'un Français prononcera le mot *michi*, comme vous savez, un Italien le prononce *michi* ; il dira de même *nichil*, pour *nihil*, *couious*, au lieu de *hujus*, et ainsi du reste. Et cependant, les Italiens et Espagnols sont encore beaucoup plus faciles à entendre que les Anglais, qui parlent entre leurs dents, et qui prononcent le latin à l'anglaise, c'est-à-dire très-intelligiblement pour eux.

C'est le jour de la fête de l'Epiphanie qu'a été prêtée la profession de foi que nous avons publiée ces jours-ci.

Pie IX s'est levé debout sur son trône, et, étendant les mains sur le livre des Evangiles que deux prélati tenaient devant lui, il a prononcé d'une voix forte, mais légèrement émue, la fameuse profession de foi de Pie IV qui résume le Concile de Trente c'est-à-dire, toute la doctrine de l'Eglise. Il semblait aux assistants assister au divin colloque du Christ avec ses apôtres sur les bords du lac de Tibériade.

— Que dit-on du Fils de l'homme ? — Qu'il est Dieu, — qu'il est prophète. — Et vous qui pensez-vous que je suis ? — Et Pierre prenant à parole s'écrie : Vous êtes le Christ, Fils de Dieu.

Tout le monde est interrogé, et Pierre seul répond, ou du moins il répond le premier. Et c'est pourquoi le Sauveur s'adresse, à son tour, à lui tout seul et lui dit : Et moi je te déclare que tu es Pierre et que je bâtirai sur toi mon Eglise.

Pie IX, successeur de Pierre, renouvelle la scène de Tibériade : il parle le premier pour confesser le Christ. Et pendant qu'il parlait, il me semblait voir la frise de la coupole de Michel-Ange se détacher et venir lui faire une couronne toute rayonnante de ces paroles du Fils de Dieu : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et je te donnerai les clefs du ciel.

Ensuite, cette profession a été lue à haute et intelligible voix par l'évêque de Fabriano, Mgr. Valenziani, qui possède un magnifique organe. Les Cardinaux sont allés, l'un après l'autre, prêter serment d'adhésion à cette formule, en posant la main sur le livre des saints Evangiles. Puis sont venus les Evêques, d'abord deux à deux, et ensuite quatre ensemble, parce que cette profession de foi eût demandé trop de temps, s'il eût fallu que chaque Prélat la fit l'un après l'autre. Même en adoptant cette méthode, la cérémonie a duré environ deux heures.

Mgr. Pecci parle de l'infaillibilité dans ces termes dans une magnifique tettere.

Je voudrais finir par quelques nouvelles. En voici une très-importante. Les évêques signent une demande pour introduire la question d'infaillibilité. C'est le commencement de la fin, de la fin des divisions catholiques qui n'ont jamais servi qu'à scandaliser les simples et à fournir des armes aux ennemis de l'Eglise et de Dieu.

Pendant qu'on prépare ce *postulatum*, il circule également un mémoire très-court, mais très-substantiel, dans le même sens, c'est-à-dire établissant d'une manière péremptoire la nécessité d'une délimitation. C'est l'expression calme et légale de l'immense majorité, de la presque totalité des évêques. Il y a des divergences, on le sait. Elles ont soin elles-mêmes de se faire connaître *Urbi et Orbi*, et elles s'affirment avec une ardeur digne d'une meilleure cause. Elles ont des organes retentissants en Allemagne, en France surtout, et elles ont cherché à faire du prosélytisme à Rome même, dans certaine ville et autour d'une table à manger. On m'assure qu'une auguste influence a mis bon ordre à cette théologie *inter pocula*. On veut la lutte légale, régulière, chrétienne, et l'on a donné pour cela la plus entière liberté.

MEMORIAL NECROLOGIQUE.

LE RÉVÉ. M. DRAPEAU.

Beati qui in Domino moriuntur opera enim illorum sequuntur illos.

Encore une fois dans la tristesse de notre âme et au milieu des grandes douleurs, qui nous accablent, devons-nous chercher dans les paroles de l'Écriture, la consolation et l'espérance, et certes si jamais nous pouvons le faire sans crainte, c'est aujourd'hui que nous déplorons la mort du Rev M. J. B. Drapeau, curé de la Longue Pointe.

Né à St-Joseph de Lévis, le 12 sept 1815, ce Monsieur montra dès sa plus tendre jeunesse, les dispositions les plus vives à la vertu. Aussi ses parents, pieux cultivateurs, l'envoyèrent-ils au séminaire de Québec, pensant obéir avec raison à la voix de Dieu. Ses études finies, il choisit la carrière du ministère sacré, la seule qui lui offrit tous les moyens de se perfectionner ; et son amour pour Dieu, son zèle pour le salut des âmes, sa charité pour les pauvres lui méritaient bien cette distinction.

Ce fut avec joie que l'Évêque de Montréal s'empressa de l'enrôler au nombre des ecclésiastiques de son diocèse, au Grand Séminaire de Montréal, où le 17 mai 1845, il eut le bonheur d'être reçu levite du Seigneur. Il fut de suite envoyé comme Vicaire à Sorel, et en 1847 il fut nommé curé de la Longue Pointe qu'il desservit jusqu'au 20 janvier 1870, jour où il s'endormit paisiblement dans le Seigneur regretté de tous ceux qui l'ont connu et surtout de ceux qui étaient depuis longtemps sous ses soins, ayant passé la vie en faisant le bien et en donnant à ses confrères dans le ministère, l'exemple de toutes les vertus, vrai type du curé et de l'apôtre, dans une carrière qui est peut-être de toutes la plus ardue.

Car si la vie du prêtre, et surtout celle du curé de campagne offre peu de récompense à l'ambition, elle ne laisse pas de lui présenter des difficultés sans nombre, sans même lui donner souvent les consolations dont jouissent les autres hommes. Relégués loin des hommes d'études, ses compagnons de jeunesse, condamné à passer ses jours presque seul avec ses livres, souvent même n'ayant pas le temps de les ouvrir, appelé à toutes les heures de la nuit, malgré les tempêtes, le froid et les chaleurs à faire, par de mauvais chemins, de longs trajets, pour visiter les malades et les mourants, administrateur réel des revenus d'une paroisse en même temps que dispensateur des charités des riches, arbitre des difficultés et des querelles, conseil de tous les affligés, souvent le seul médecin de toutes les maladies physiques et morales, confident de toutes les petites misères de l'humanité, ami des riches, père des pauvres, souvent lui-même plus pauvre qu'aucun d'eux, le curé de campagne n'a pour l'encourager que sa seule vertu et pour toute récompense que le silencieux hommage de la conscience et certes le Rév. Messire Drapeau a compris et rempli tous ces devoirs.

Il ne chercha jamais à vouloir attirer l'attention du monde, ni même les applaudissements.

ments de ses confrères. Doux et humble de cœur, pendant qu'il travaillait nuit et jour pour le bien de tous, il semblait chercher l'obscureté et le silence. Écoutant toujours avec respect l'opinion des autres, il savait juger quelle était le meilleur parti à prendre et le faisait si tranquillement, si humblement qu'il semblait regretter de différer avec ses amis et vouloir leur faire oublier que leur avis n'avait pas été suivi. C'est surtout dans l'administration des revenus de la paroisse qu'il montra cette humilité extrême joint à un esprit d'ordre admirable et un grand talent pour l'administration des affaires. Avec de faibles revenus, sans ostentation, sans bruit, il a su tenir en ordre les édifices sacrés, en bâtir de nouveaux et laisser cependant dans la caisse commune, une balance considérable.

Quand il est entré en fonctions à la Longue Pointe, on n'avait pas de sacristie, il en bâtit une, le presbytère était une vieille mesure en ruines, il put en quelques années la remplacer par une jolie maison en pierre. Il fit réparer l'église à différentes reprises, cela sans bruit, ni contention, quoique non sans peine et sans sacrifices.

Mais non content de remplir ce qui était du stricte devoir d'un prêtre, il sut aussi faire toutes les œuvres qu'un zèle bien réglé et un saint enthousiasme offraient à son dévouement. Depuis bien longtemps les pauvres n'avaient pas de lieu de refuge ou quand l'âge, les infirmités et le malheur refusaient à leurs efforts le pain de la vie; il conçut la généreuse pensée de leur élever un asile qui serait pour eux pendant tous les temps un refuge dans les misères.

Ce n'était pourtant pas facile, et sa bourse était loin d'être proportionnée à son zèle. Toutefois, sans faire de bruit, avec quelques souscriptions d'âmes pieuses comme lui, il put en quelques années jeter les fondements d'un bel et grand édifice, qu'il mit sous les soins des Sœurs de Charité, ses zélées alliées dans toutes ses bonnes œuvres, monument magnifique et durable qui redira longtemps l'histoire de son amour pour sa paroisse et de son dévouement pour ses pauvres. Nous n'oublions jamais la patience surhumaine qu'il montra pendant les longues années de sa maladie qui fit de chaque jour de sa vie un supplice continu. Toujours nous aurons présent à notre mémoire sa bonté, son affabilité au milieu des souffrances, sa reconnaissance pour les bonnes Sœurs qui étaient pour lui comme pour tous les souffrants des anges de consolation. Ces exemples plus forts que la parole ne manqueront pas de produire d'abondants fruits de salut.

Tant de titres à l'admiration ne manqueraient pas d'attirer à la fin presque malgré lui, les regards non seulement de ses amis et de ses connaissances, mais de ses confrères de tout le Diocèse, ce qu'ils prouvèrent par leur concours à honorer de leur présence ses funérailles.

FUNÉRAILLES DE M. PERREAULT.

Les funérailles de M. O. E. Perreault de Lenière ont eu lieu à Longueuil au milieu d'un grand concours de citoyens, tant de Montréal que du village et de la paroisse de Longueuil.

L'église était parfaitement décorée et offrait au regard des tentures riches dans leur lugubre solennité. Les jubés, les colonnades, les fenêtres, l'autel, les parois du chœur, toutes les boiseries avaient disparu sous les draperies noires, et de la voûte se détachaient d'autres étoffes qui retombaient en majestueuses ondulations.

Les porteurs du poêle étaient Son Honneur le Juge Monk, M. le major Campbell, M. Henry Judah, M. Freer, l'Hon. M. L. A. Dessaulles et M. Lamothe.

Les porteurs du cercueil étaient les trois marguilliers de l'œuvre et un ancien marguillier de Longueuil.

Le corps a été reçu à la porte de l'église par le Révd. M. G. Thibault. Le service a été chanté par M. le chanoine Leblanc, ayant pour diacre le Révd. M. Rousseau, S. S. et le Révd. M. Levallois, S. S.

Un chœur remarquablement exercé fit en-

tendre des chants remplis d'une mélancolique harmonie qui pénétrait l'âme.

Après le *Liberia*, le corps fut déposé dans un caveau en brique dans le soubassement latéral de l'église, au-dessous du petit autel.

Après quoi, la foule se retira silencieuse et vivement affectée, ayant consacré un dernier regret solennel à la mémoire d'un homme de bien.

M. EUGÈNE X. ARCHAMBAULT, N.P.

Au village de l'Assomption, le vingt-trois janvier courant à deux heures du matin est décédé Eugène Xavier Archambault, écrivain, notaire, à l'âge de 57 ans, deux mois et huit jours.

Le défunt était né à St. Roch le 15 novembre 1810. Il fit son éducation au collège de Montréal et étudia la loi à l'Assomption chez l'honorable J. E. Faribault.

Reçu notaire en 1833, il se fixa au village de l'Assomption. Bien qu'entouré de d'anciens confrères d'une grande réputation, M. E. A. Archambault, grâce à ses talents, à ses manières aimables et à la beauté de son caractère, se créa bientôt une clientèle nombreuse qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Le 30 avril 1848, il épousa Delle. Eugénie Cazeneuve, veuve en premières noces du Dr. Lafontaine, et fille du regretté Dr. L. J. C. Cazeneuve, l'un des fondateurs du collège de l'Assomption.

Jamais citoyen ne montra plus d'aménité, de douceur et de politesse avec ses amis. Il fut du petit nombre de ces âmes d'élites qui n'ont point d'ennemis. Tout le monde l'aimait et l'estimait.

Homme modeste, il fuyait les honneurs avec autant d'empressement que d'autres en mettent à les rechercher.

Il refusa plusieurs fois de représenter le beau et riche comté de Linster à la législature provinciale.

Outre une épouse chérie et cinq enfants qu'il idolâtrait, M. Eugène Xavier Archambault laisse dans toutes les parties du pays de nombreux amis qui le regretteront longtemps.

Importation de chevaux reproducteurs.

Nous apprenons avec beaucoup de plaisir que plusieurs Sociétés d'Agriculture ont saisi avec empressement l'occasion favorable de se procurer des chevaux reproducteurs de choix que leur offrait M. le Dr. Leclère, dans une circulaire qu'il leur adressait le 7 Décembre dernier. La nécessité de renouveler la race chevaline dans ce pays se fait sentir depuis longtemps, mais surtout depuis la disparition, on peut dire presque totale, de la race si estimée de nos chevaux canadiens.

M. Leclère, après avoir puisé ses renseignements aux sources les plus certaines, offre d'importer des chevaux Percherons pour \$650 à \$700 et des chevaux Normands pour \$800 à \$1500; c'est une occasion unique pour nos sociétés d'agriculture de faire preuve de progrès dans une entreprise aussi louable que profitable. Nous donnons plus bas le nom des sociétés d'agriculture qui ont répondu favorablement à l'invitation si avantageuse que leur faisait le Dr. Leclère, regrettant cependant que le nombre n'en soit pas plus considérable.

Nous avons eu l'occasion de voir une lettre du Grand Ecuyer de la maison de l'Empereur qui a la direction des Haras impériaux, offrant à M. Leclère les services de M. le Premier Inspecteur des Haras qui s'empresse de lui donner tous les renseignements propres à le guider et à faciliter ainsi l'accomplissement de sa mission.

Nous apprenons que s'il peut en obtenir la permission, M. Leclère se propose d'aller lui-même en France, chercher les chevaux pour lesquels il aura reçu des commandes: nous ne doutons pas qu'avec le secours qu'il pourra recevoir en France du Ministre d'Agriculture, M. Leclère réussisse à faire une importation qui devra donner une pleine et entière satisfaction.

Société d'Agriculture de Beauce, 1 Normand, \$800 à \$900.

Société d'Agriculture de Vaudreuil No...., 1 do, \$800 à \$900.

Société d'Agriculture de Berthier 1 Perche-ro, \$650 à \$700.

Société d'Agriculture de Portneuf, 1 do, \$650 à \$700.

Société d'Agriculture de Soulanges, do, \$650 à \$700.

Société d'Agriculture de Rimouski No. 2. 1 do, \$640 à \$700.

Société d'Agriculture de Laprairie, 1 do, \$650 à \$700.

Société d'Agriculture de Chambly, 1 do, \$650 à \$700.

Société d'Agriculture de Terrebonne, 1 do, \$650 à \$700.

Union St. Jean-Baptiste de Lovell, Massachusetts.

Le *Lovell Daily Courier* nous apprend que la Société St. Jean-Baptiste de cette ville a été incorporée conformément aux lois de l'Etat.

Cette association comprend pour officiers: Président, Jules Régner; 1er vice-président, Victor Ayotte; 2nd vice-président, Luc Véo; secrétaire, Joseph S. Lapierre, assistant-secrétaire, Hilaire Dozois; secrétaire-correspondant, Jean Baptiste Hurtubise; trésorier, S. P. Morin; 1er assistant-trésorier, Pierre Roy; 2nd assistant-trésorier, François Régner; comité d'enquête, Jérémie Trambly, Hilaire Trambly, Noé Lussier, Médard Lancieaux; 1er commissaire-ordonnateur, Moïse Lafaille; 2nd commissaire-ordonnateur, Stanislas Doll; sergent d'armes, Adolphe Tetro.

La Question des trente sous.

L'assemblée convoquée par M. Weir, en rapport avec cette question a eu lieu mardi dans la salle de la Halle aux bleds. Environ soixante et quinze personnes étaient présentes, parmi lesquelles on remarquait plusieurs membres des plus marquants du haut commerce. M. Ira Gould fut appelé au fauteuil. Il exposa en peu de mots le but de l'assemblée, et invita M. Weir à prendre la parole.

M. Weir est l'homme de la question et la traite en homme qui s'y entend. Il s'exprima à peu près en ces termes:

M. le Président,

J'ai l'honneur de soumettre d'abord à cette assemblée un état des montants reçus et exportés pendant mes opérations.

RECUS.

Reçu à Montréal.....	\$65,440
“ Québec.....	38,368
“ Brockville.....	12,520
“ Kingston.....	10,000
“ Belleville.....	19,000
“ Berlin.....	1,900
“ Stratford.....	7,000
“ London.....	14,000
“ Hamilton.....	13,000
“ Ste. Catherine.....	7,500
“ St. Mary.....	6,000
“ Napanee.....	1,555
Entre les mains des Agents.....	15,000
	\$211,283

EXPORTÉS.

De Montréal.....	\$142,000
Brockville.....	12,000
Kingston.....	10,000
Belleville.....	17,000
London.....	15,000
Hamilton.....	14,000
St Catherine.....	7,000
En transit.....	11,000

Total.....\$228,000

Les remises demandées ont été faites régulièrement, et il reste à peine \$2000 à remettre sur les \$70,000 souscrits par Montréal. Il en est de même des autres localités.

Le montant importé par l'Express de cette ville depuis le 1er janvier 1862 au 31 décembre 1867 était de \$3,864,291.17 et le total des

exportations pour la même période au 30 juin 1869 est de \$3,322,396.05 et depuis juillet à cette date \$348,000, donnant un total de \$3,670,396.05. On estime à \$4,000,000 le montant importé dans les autres localités, et à \$500,000 le montant exporté dans ces localités. Il y a cependant divergence d'opinion et les estimations vont jusqu'à quinze millions.

J'ai moi-même contribué à l'exportation de plus de deux millions, cependant après ces tentatives je suis venu à la conclusion qu'il est à peu près impossible de trouver un remède efficace à la nuisance en question à moins que le gouvernement ne s'en mêle.

J'ai donc pris le parti d'appeler l'attention du gouvernement sur la question, et cela pendant les deux dernières années, mais sans arriver à aucun résultat définitif.

Cependant la baisse survenue aux Etats Unis dans l'intervalle rendit impossible pour moi de continuer mon entreprise sans perte. Je m'adressai de nouveau au gouvernement pour avoir son secours. En cela, j'étais vivement approuvé et encouragé par des centaines de marchands des villes et des campagnes.

Dans une entrevue avec le Ministre des Finances, nous discutâmes sérieusement la question et nous arrivâmes à certaines conclusions.

M. Weir lit en même temps la circulaire suivante adressée aux Banques, pour demander leur coopération dans le mouvement susdit et leur expliquer les vues du gouvernement sur le sujet :

(CIRCULAIRE.)

{ Département des finances,
Ottawa, 27 janv. 1870.

Monsieur,

M. William Weir, de Montréal, a été durant un certain temps en correspondance avec mon prédécesseur et moi-même, sur la question d'obtenir l'aide du gouvernement pour faire disparaître les espèces américaines de la circulation, lesquelles depuis longtemps causent des pertes considérables au public.

M. Weir m'a assuré que plusieurs des premières banques étaient prêtes à co-opérer avec le gouvernement pour l'exécution de toute mesure entreprise dans ce but et, vous savez sans doute que la Chambre des Communes, à sa dernière session, a autorisé l'immixtion du gouvernement à ce sujet. J'ai mis dès ce jour M. Weir au courant des arrangements qui seraient, suivant moi, nécessaires à adopter pour effectuer l'éloignement permanent du numéraire américain. Je propose qu'après un jour fixé, une proclamation soit lancée déclarant que l'argent américain soit une offre légale (*legal tender*) pour des montants n'excédant pas \$10.00, à des taux considérablement inférieurs à la valeur réelle des espèces, savoir : des espèces de 50, 25, 10 et 5 centins aux prix respectifs de 40, 20, 8 et 4 centins.

Le jour à être fixé sera suffisamment éloigné pour mettre le public en état de se débarrasser du numéraire en l'exportant et le gouvernement lui-même recevra trois millions de piastres aux taux suivants d'escompte, savoir : 5 par cent sur le premier million, 5½ sur le second et 6 par cent sur le troisième million.

On a suggéré d'imposer une amende sur toutes les personnes qui paieront après la date de la proclamation en espèces américaines à des taux supérieurs à ceux qui seront fixés par la loi. Cela devrait nécessairement provoquer la passation d'une mesure et la raison pour laquelle on devrait agir promptement, c'est qu'on pourrait constater l'effet de la proclamation avant la clôture de la prochaine session du parlement.

Je pense qu'il vaut mieux pour le présent d'observer seulement que le gouvernement verra à ce qu'on passe une mesure pour empêcher toute imposition sur les classes ouvrières.

Afin de combler le vide qui devra se faire à raison du transfert de l'argent américain, on a décidé qu'on frapperait une nouvelle monnaie canadienne à la fabrique royale et demande a déjà été faite pour le monnayage de

cinquante et vingt-cinq cents jusqu'à un montant d'un million de piastres.

Toutefois, comme il n'est pas désirable de faire fabriquer plus de monnaie qu'il n'est nécessaire pour le besoin du public; comme il est très difficile de préciser l'étendue de ce besoin et que la nouvelle monnaie ne saurait être mise en circulation avant longtemps, je propose de recommander l'émission temporaire de billets fractionnaires de la Puissance de vingt-cinq centins, qui seront naturellement rachetables, en or comme les autres billets de la Puissance, lorsqu'ils seront présentés en sommes de cinq piastres. Aucun effort ne sera fait pour forcer la mise en circulation de ces billets, mais d'amples facilités seront données au public pour les obtenir et des facilités également grandes seront offertes pour les remplacer avec de la monnaie fractionnaire en argent, lorsque le numéraire sera reçu en ce pays de l'Angleterre.

M. Weir m'a assuré que plusieurs des principales banques lui avaient déjà promis leur concours pour mettre à exécution les arrangements nécessaires et qu'elles recevraient de lui ou de ses agents à raison d'une commission d'un quart de cent par cent du numéraire en somme de \$50 à \$1,000 et le livreraient à New York aux acheteurs, en échange de l'or, toutes les dépenses de transport étant défrayées par le gouvernement.

Je presume que les banques qui entrèrent en arrangement n'auront pas d'objection à recevoir sur dépôt à leurs agences différentes, les billets fractionnaires pour être distribués aux maîtres de poste ou autres agents du gouvernement qu'on pourra employer pour suppléer aux besoins du public.

M. Weir m'a assuré qu'il va se mettre en rapport avec les banques diverses qui pourront offrir leur concours et fera tous les arrangements nécessaires pour empêcher qu'il résulte des inconvénients à la réception ou à la livraison de l'argent.

Vous m'obligeriez en m'informant le plus tôt possible si la banque que vous représentez se décide à co-opérer suivant les conditions posées pour l'éloignement du numéraire américain.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur,

(Signé.) F. HINCKS,
Ministre des Finances.

M. Gould appuie les remarques de M. Weir. M. Workman, M. P. demande si M. Weir a quelque autorisation des Banques pour agir en leur nom.

M. Weir dit que quoiqu'il n'ait aucune autorisation écrite, la majorité des banques lui ont promis leur concours.

M. Thomas assure que la Banque de Montréal est disposée à faire tout en son pouvoir pour faire réussir le mouvement.

M. Dougall parle fortement en faveur du projet et propose, secondé par M. Thomas, que le public commercial de cette ville approuve hautement le projet du gouvernement de débarrasser le pays de la nuisance actuelle des 30 sous.

M. T. Workman, M. P., secondé par M. Ryan, propose en amendement que le public approuve le projet du Ministre des Finances si ce n'est en ce qui regarde la circulation fractionnaire et le caractère penal attaché à la mesure.

L'amendement est mis aux voix, mais la confusion empêche qu'on puisse compter les votes.

M. Bolton, secondé par Mr. Hodgson, propose un vote de remerciements à M. Weir et l'assemblée se disperse.

E. ANGERS, 418 et 420, Rue Notre-Dame, (près des Rues St. Pierre et Bleury). — Chaussures pour Dames, de 50 cts. à \$1.50; 40 pour hommes, \$1.50 à 2.00; do pour enfants, 30 cts. à 75 cts.; Souliers chevreux pour hommes à 90 cts.; Pardessus en feutre pour hommes, \$1.10. 418 et 420.

2 Barges et 2 Chalands portant 155,000 pieds de bois, E. Angers, 418 et 420, Notre-Dame.

Correspondance.

LE RETOUR DE MESSIRE GRATON A TERREBONNE.

M. le Rédacteur,

Votre exemple m'autorise à vous demander d'ajouter au compte rendu officiel du commencement de notre fête, quelques détails sur sa fin. Quand le cœur déborde de plaisir et de contentement il ne faut refouler à l'intérieur ce sentiment bien naturel qui consiste à faire jouir les autres des enivrements de notre joie profonde. Notre bon curé est de retour, qui lui témoignera d'avantage d'amour et de joie? Les citoyens brûlaient du désir de le posséder, le Collège Masson soupirait après son supérieur et le Couvent jalousait notre bonheur. Hier, c'était fête au collège, aujourd'hui c'est au tour du Pensionnat de la Congrégation de N.-D., dont les élèves sont plus nombreux que jamais.

Après que les élèves du Collège eurent présenté leur adresse, M. le Curé répondit :

Qu'il comprenait bien que toutes les démonstrations dont il était l'objet ne s'adressaient pas à lui-même personnellement, que ce témoignage spontané de reconnaissance n'était pas pour son « petit-moi » qu'il n'était en cela que le reflet de Rome et de son Saint-Pontife, que c'était déjà la troisième adresse qu'il recevait depuis son arrivée à Terrebonne et qu'il n'attribuait cette vive marque de sympathie qu'à l'auguste vicaire de J.-C.

Qu'on ne l'avait pas encore félicité d'avoir visité les monuments de Londres, cette métropole du monde commercial, de Paris, la grande capitale du monde politique ou la capitale politique du monde, car il peut lui appliquer également et à bon droit les deux titres, de Bruxelles, ce foyer de l'intelligence et de la science, qu'on ne l'avait pas encore félicité d'avoir parcouru les riches campagnes de la Bretagne, les immenses manufactures de l'Angleterre, les fertiles vallées de la Belgique non plus les verdoyantes plaines de la Lombardie, les monts et les lacs incomparables de la Suisse, enfin d'avoir admiré les panoramas de Venise et de Naples. Rien de tout cela—Rome! Rome seule a pu faire converger tous les cœurs et toutes les intelligences.

Que l'esprit de foi qui avait présidé aux grandes démonstrations dans Terrebonne s'était introduit en deux mots qu'il avait particulièrement remarqué dans ce motto « De Rome à Terrebonne. » En effet, a-t-il dit, le but de mon voyage était Rome comme Terrebonne en était le terme. Qu'un lien unissait désormais Terrebonne à Rome : Qu'il (M. le curé) était heureux d'avoir pu être l'intermédiaire de la plénitude des bénédictions de Pie IX pour ses amis et ses enfants. Que pour lui et pour nous ce serait toujours vers Pie IX que se dirigeraient nos aspirations, lui qui porte sur ses épaules septuagénaires le temps et l'éternité. Que Pie IX était cette lumière vive qui illumine le monde des intelligences et des cœurs.

En terminant M. le curé se félicitait de la bonne conduite des élèves durant son absence et de leur dévouement à son retour. Que pour lui il n'épargnerait ni de ses peines, ni de ses fatigues pour les faire profiter de son voyage. Et la foule se retira en applaudissant.

Aujourd'hui c'était le tour du Couvent.

Ma-temoiselle Beauséjour a présenté avec beaucoup de grâce une charmante adresse.

La soirée musicale, dramatique et littéraire a été digne des plus grandes institutions du même genre dans ce pays. Trois dialogues, dont un poésime, ont fait ressortir tout ce qu'il y a de délicat, de profondément spirituel et moral dans l'enseignement qui se donne dans cette maison. « La renommée » était un bouquet poétique offert à leur digne pasteur. Les drames de « Victorine ou la fille d'esprit, naïve » et « l'Exécuteur Testamentaire » ont provoqué l'hilarité générale, tout en donnant des leçons morales et profondes sur les sublimes vertus de la franchise, de l'humilité et de l'abnégation.

La musique, sous l'intelligente direction de Delle. Leveni, a été un vrai succès.

S'il me fallait déployer les talents oratoires et dramatiques de Delle. Beauséjour. Lajou- nesse, Lamoges, Bernardin, de l'incomparable Delle. Roy, et de la charmante petite Delle. Marguerite Masson, je craindrais de diminuer le mérite de leur exécution, laquelle a été parfaitement réussie.

Enfin, M. le Curé s'adressant aux dames, au public et aux élèves, traduisait le sentiment général de satisfaction qui brillait par tout l'auditoire, ajoutant combien il était satisfait de la séance qu'il considérait comme la « mieux réussie » ; que l'adresse qu'on lui avait présentée en ouvrant la séance, quoique la dernière, n'en était pas la moins sentimentale ni la moins délicate. Que c'était vraiment le bouquet des fêtes de Terrebonne à son retour. Qu'il avait devant les yeux des mottos dont il s'empressait de tirer des conclusions morales que voici : « *Jour de réjouissance*, qu'en effet si c'était un jour de réjouissance pour ces jeunes enfants, ce l'était davantage pour lui-même, puisqu'il était avec elles. « *Chômions avec ivresse le retour de notre Père*, oh ! mes enfants, a-t-il dit, oui, chômons toujours ensemble avec paix et bonheur, maintenant que je suis avec vous ! « *Pour le fêter nous n'avons qu'un langage*, oui, mes enfants, ajouta-t-il, notre langage sera commun ; vous, pour fêter mon retour et moi pour redire et admirer vos vertus, vos qualités et vos talents. « *Respect profond, amour sincère*, oh ! oui, mes bons enfants et amis, profitons de cet enseignement, dit M. le Curé avec onction ; vous, mes enfants, respectez et aimez vos supérieurs, et nous, sachons respecter les vertus et les brillantes qualités qui ornent le cœur de ces jeunes filles. Nos relations, dit-il, vont maintenant se renouer et je suis persuadé que ce beau bouquet que vous m'avez donné sera l'emblème de vos vertus, de votre travail, de votre dévouement et de votre obéissance, dont le parfum embaumera votre existence.

M. le Curé finit en remerciant de nouveau les citoyens, les dames et les enfants du bonheur qu'ils lui avaient causé depuis son retour, promettant bien de nous rendre heureux et de vivre longtemps au milieu de nous.

Et la foule se dispersa joyeuse et enthousiasmée de la fête.

« A. »

Terrebonne, 27 janvier 1870.

La Vie Pratique.

Contre les attaques d'appoplexie et paralysie.—Voici une recette toute simple, nous dit son auteur, et pourtant sûre, infaillible ; j'en ai fait l'expérience en mainte occasion, et elle a toujours réussi.

Au printemps et à l'automne, quand le sang a une tendance à se porter à la tête, il faut prendre une demi-tasse de jus de persil. Ce jus s'obtient facilement dans un mortier. Si la complexion est forte, on peut doubler la dose sans inconvénient et la renouveler plusieurs fois dans l'espace de huit jours.

Enfin, dans les congestions cérébrales qui ont été suivies d'un commencement de paralysie, on doit employer les moyens suivants, conseillés par M. l'abbé L... :

Faire prendre au malade une forte infusion de feuilles de mélisse et de petite sauge, trois ou quatre tasses par jour ; prendre un purgatif, et deux verres d'eau de Sedlitz tous les cinq ou six jours pendant le traitement, qui doit opérer la guérison dans l'espace de un à deux mois.

Contre l'Erysipèle. On a donné le nom d'érysipèle à l'inflammation superficielle de la peau, non contagieuse, s'accompagnant de fièvre avec tension et tuméfaction de la partie : douleur, chaleur et rougeur qui disparaît sous la pression du doigt. Les tempéraments bilieux en sont plus souvent affectés que les autres ; aussi le malade a-t-il presque toujours des vomissements ou des envies de vomir.

L'impression d'un air froid et humide, des rayons du soleil, la suppression d'une hémorrhagie habituelle ou d'un exanthème en sont ordinairement les causes déterminantes. L'érysipèle règne quelquefois, épidémiquement, surtout au printemps et automne, époque de l'année où s'observe le plus grand nombre d'affections des voies digestives.

L'érysipèle peut se présenter avec des caractères très-divers : il est simple quand l'inflammation est superficielle ; phlegmoneux, lorsqu'elle se propage aux couches profondes du tissu cellulaire. Il est dit *fixe, vague, ambulante, périodique, ou habituel*, suivant qu'il se présente avec le caractère se rapportant à chacune de ces épithètes.

Faites bouillir de la crème (provenue du lait reposé), jusqu'à ce qu'elle se transforme en huile, frottez-en légèrement, et à plusieurs reprises, le visage ou le membre sur lequel l'érysipèle commence à faire sentir les premiers picotements, le mal n'ira pas plus loin et disparaîtra entièrement après quelques applications renouvelées du remède.

L'état pathologique, qu'on appelle vulgairement *coup de soleil*, outre qu'il peut déterminer des accidents cérébraux fort graves, est fréquemment la cause déterminante de l'érysipèle ; aussi, nous exprimons-nous d'indiquer pour le guérir l'excellente recette de M. l'abbé Petiot, curé de Carenac (Lot).

Prenez une bouteille d'un demi-litre dont le cou soit fort gros et bien large, remplissez-la d'eau de fontaine la plus fraîche que vous pourrez avoir ; mettez un linge fin en deux doubles par-dessus l'ouverture de la bouteille ; liez bien ce linge et qu'il soit tellement tendu, que l'eau ne se repande point sur le malade. Quand on fera l'opération suivante, qui est bien simple, tenez la bouteille renversée, de façon que le linge soit appuyé contre la tête de la personne qui a eu le coup de soleil ; parcourez tout doucement les différentes parties de la tête jusqu'à ce que vous trouviez l'endroit du mal. Quand vous l'aurez trouvé, vous verrez comme bouillir l'eau dans la bouteille ; appliquez au même endroit ; des que le bouillonnement cesse, on vient à une autre partie, ainsi successivement. Quand il n'y a plus d'agitation dans l'eau, quelque part que vous appuyiez la bouteille, vous laissez passer quatre ou cinq heures, et vous recommencez ensuite l'opération. Je l'ai fait faire jusqu'à trois fois, dit M. l'abbé Valer, curé de Colombes, au diocèse de Vienne, sur une personne qui était dans le délire, et voulant parler, ne rendait que des sons mal articulés ; elle reprit la parole et fut parfaitement guérie au bout de trois jours. Dans nos campagnes, ce remède est fort commun, et on l'emploie avec le plus grand succès. Depuis que je l'ai fait connaître, ajoute le charitable pasteur, il est inouï que quelqu'un soit mort dans nos cantons d'un coup de soleil. Les personnes sujettes aux maux de tête ont trouvé dans ce remède, ou leur guérison, ou du moins leur soulagement. Si le malade qui a reçu le coup de soleil avait beaucoup de cheveux, il faudrait les couper au sommet de la tête : c'est par là qu'on commence l'opération. Comme la douleur change souvent d'endroit, le malade peut indiquer lui-même où il faut appliquer la bouteille. Lorsqu'on l'a ôtée, en doit avoir soin de bien essuyer la tête du malade. Toutes les fois qu'on commence l'opération, il faut se servir d'une nouvelle eau.

Contre la gale.—Un quart d'huile d'olive très-bonne, pure, plus une cuillerée de graisse d'olive, la jaune et la coquille d'un œuf cuit à la braise ; un verre de vin pur ; une poignée de soufre ; une poignée de cendre ; le tout bouilli ensemble, et s'en frotter quatre fois le corps, ensuite se baigner et se laver avec du vinaigre pour ne pas sentir et être propre comme avant cette rogne.

Contre les hémorrhoides.—Frotter fortement avec une poignée d'oseille un vase de cuivre, et le laisser dans cet état jusqu'à ce qu'il soit fortement chargé de vert de gris, ce qui a lieu au bout de dix à douze heures. Cela fait, on remplira le vase d'eau de fontaine la

plus vive possible qu'on laissera séjourner pendant vingt-quatre heures. On retire alors cette eau dont on lave la partie malade toutes les heures ; au bout de deux jours, les hémorrhoides ont disparu.

Contre les panaris.—Mettre sur le doigt atteint, de l'ordure de cochon mâle, et renouveler cette opération soir et matin pendant deux ou trois jours.

Baigner tout simplement la partie affectée dans un flacon d'éther à large ouverture.

Prendre un œuf frais, casser la coque par l'un de ses bouts, mettre le doigt malade au milieu du jaune, renouveler de temps en temps jusqu'à guérison.

Envelopper le mal avec un ver de terre vivant que vous laisserez jusqu'à ce qu'il soit entièrement desséché, et le mal sera guéri. On peut couvrir le ver avec un peu d'onguent.

Huile d'olive.....125 grammes.
Blanc d'œuf..... deux
Chaux vive..... 60 grammes.

Faire dissoudre la chaux dans de l'eau naturelle pendant plusieurs heures.

Mélange : L'huile, les blancs d'œufs, et trois cuillerées environ de cette eau de chaux seront mêlés et battus ensemble pendant assez de temps pour que le tout arrive à la consistance de pommade peu épaisse. Cette pommade est alors étendue sur la partie affectée, et on renouvelle l'application toutes les fois que la douleur se fait sentir.

Ce même remède peut être employé très-efficacement pour la cicatrisation des plaies.

Dires et Choses.

UN DINDON RECONNAISSANT.—Nous empruntons au *Mémorial de la Loire* l'histoire suivante d'un dindon sensible et reconnaissant.—E. H.

« Le dindon n'a jamais passé pour un animal doué d'une sensibilité exquise, et si la reconnaissance était bannie de la terre, où elle se rencontre, hélas ! déjà assez rarement, ce n'est pas dans le cœur de ce gallinacé qu'il qu'il faudrait aller la chercher.

« Néanmoins, la petite et très véridique historiette qui suit va prouver que notre volatile n'a pas le cœur aussi sec qu'on peut le croire et qu'aussi bien, mi ux même que bien d'autres bipèdes, il est, à son heure, susceptible des plus affectueux sentiments.

« Un pauvre homme de Saint-Paul-d'Uzeroy avait ramassé au milieu des champs un malheureux dindon que des chiens—cette race est sans pitié—venaient de réduire au plus pitoyable état : il avait un tibia brisé, les deux ailes en panne et sa belle caroncule rouge déchiquetée et en sang.

« L'homme soigna la bête avec sollicitude, —peut-être espérait-il la mettre à la broche, —pansa habilement les plaies et finit, Dieu aidant, par la guérir.

« Remplumé et remis sur pattes, le dindon ne fut pas ingrat. Il eût été que vous auriez trouvé la chose toute naturelle. Il s'attacha, au contraire, à son nouveau maître et se mit, dois-je dire le mot, à l'aimer d'une si vive tendresse qu'il ne voulut plus le quitter ni jour ni nuit. Il l'accompagnait aux champs, au cabaret, même à l'église, avec plus de constance et de fidélité qu'un petit chien. Le soir, il s'accroupissait silencieusement au pied du lit, et y dormait, mais d'un œil seulement, comme les oies vigilantes du Capitole.

« Bref, l'homme et le dindon étaient devenus une paire d'inséparables camarades.

« Mais ils étaient du monde

Où les plus belles choses ont le pire destin !

« Le paysan tomba malade, et, après un mois de cruelles souffrances, il mourut !

« Quand le prêtre et les parents vinrent, l'autre jour, pour faire la levée du corps, dans l'aumône demeure, ils trouvèrent l'infortuné dindon couché sur le grabat funèbre. Il essayait de réchauffer, à la chaleur de ses plumes, le cadavre glacé de son bienfaiteur !

« On usa de violence pour l'arracher à ce soin pieux, mais hélas ! inutile, et c'est à grands coups de pieds—Dieu me pardonne !—que les héritiers des quelques guenilles qui restaient jetèrent à la porte le dernier et peut-être le seul ami du pauvre manouvrier. Ils ne purent, du moins, empêcher la bestiole de suivre, de loin, le convoi de celui qui s'en allait en terre.

« Quand tout fut fini, l'oiseau abandonné regarda furtivement la maison mortuaire, et l'on ne le revit plus dans le village.

« Mais huit jours après, comme les ayants-droits étaient en frais de fouiller l'habitation pour y ramasser les misérables hardes de la succession et les tirer au sort, on découvrit, étendu sur le lit, et à la place même d'où son maître était parti pour ne plus revenir, le pauvre animal, fidèle à l'amitié jusque dans la mort. Il s'était laissé périr de faim !

« Honorons d'une larme de regret et de pitié ce rare et touchant exemple d'attachement *in extremis*.

—
UNE RÉCETTE CONTRE LES PROPRIÉTAIRES.—La *Liberté* ne nous dit pas où elle a trouvé cette recette pratique à l'usage des gens qui trouvent fastidieuse la journée du 1er janvier.

« Quel que soit l'auteur de cet emploi de la sinistre journée, nous lui décernons le titre de bienfaiteur de l'humanité.

1 heure. —Vous allez voir l'hippopotame au Jardin des plantes.

2 heures. —Vous visitez toutes les bêtes.

3 heures. —Vous y rencontrez votre propriétaire, qui vous réclame trois termes.

4 heures. —Vous l'envoyez à l'ours et le suivez de loin. Au moment où il a le corps penché sur la fosse de l'ours blanc, vous éprouvez le besoin de savoir s'il use également sa chaussure.

5 heures. —Vous lui saisissez donc les deux pieds, que vous enlevez vivement, de manière à mettre les semelles à la hauteur de votre œil.

6 heures. —Tout à coup, au souvenir des trois termes que vous lui devez, vos mains lâchent prise pour se porter à votre gousset et en retirer le montant de cette dette que vous brûlez d'acquitter immédiatement. Vous n'avez pas assez réfléchi au centre de gravité de votre propriétaire, qui, le premier vous en fait apercevoir ; mais il est trop tard !

7 heures. —Sur un geste de remerciements que vous fait l'ours blanc, vous vous éloignez désespéré.

8 heures. —Après une marche agitée, vos remords vous ramènent à l'endroit de votre crime.

9 heures. —Vous vous penchez avec horreur sur la fosse pour bien vous assurer que votre complice involontaire n'a laissé aucune trace de votre étourderie.

10 heures. —Vous apercevez avec stupéfaction votre propriétaire qui se promène dans la fosse.

11 heures. —L'ours n'en a pas voulu,

12 heures. —Il était trop dur !!!

—
PROVERBES ARABES.—Bou Hariate a dit :

Les dates préservent des rhumatismes ;

Le miel pris à jeun, gara tit des convulsions ;

Les grenades assainissent le foie ;

Les raisins secs conviennent à une santé altérée ;

Le celeri rétablit l'estomac et donne à l'haleine une bonne odeur ;

Et celui qui mange beaucoup de coing est sûr d'avoir beaucoup d'enfants.

—
LES NOMS DE BAPTÊME.—Depuis longtemps les duchesses s'appellent Marianne et Jacqueline, les paysannes, en revanche, Amanda et Elmire. J'ai connu une vachère qui répondait au nom grec de Lasthénie et une gardeuse d'oies qui s'intitulait Alexina. Cependant, voici un nom, récemment donné à une future beauté de notre village, qui n'avait pas encore figuré sur les registres de l'état civil.—Ma fille me disait le parrain, j'ouvrais me flatter d'avoir fait à la patrie un cadeau distingué, elle s'appelle Equivoque !

FEUILLETON.

L'ÉTOILE D'UN ROI.

SECONDE PARTIE.

—o—

XVI

Le prince regarda Henri avec étonnement —Figurez-vous, mon cousin, que depuis quelques jours madame Catherine a la manie de sortir tous les soirs du Louvre.

—Seule ?

—Oui...

—Oh ! oh ! dit le prince.

—Pour la supprimer, il suffit de quatre hommes déterminés et d'une bonne litière.

—Bon ! mais où la conduire ?

—Ici d'abord.

—Diable ! fit le prince, l'idée me sourit mais...

—J'écoute vos objections, mon cousin.

—Savez-vous que nous jouons notre tête ?

—Bah ! dit Henri, qui secoua la sienne par un mouvement rapide, la mienne tient fièrement sur mes épaules, voyez....

—Et puis, dit encore la reine enlevée, le roi Charles sera furieux. Il la fera chercher par tout le royaume.

—Non, mon cousin.

—Vous croyez ?

—Sans doute car la reine lui écrira....

—Au roi ?

—Oui, et elle lui donnera un motif de sa retraite qui aura bien son petit mérite.

Alors Henri tira de sa poche la lettre que Noë avait trouvée sur le corps du page assassiné. Le prince lut cette lettre.

—Corbleu ! dit-il, voilà qui compromettrait fort madame Catherine et notre cousin d'Alençon aux yeux du roi Charles.

—C'est mon avis.

—Et je crois que point n'est besoin d'enlever la reine-mère.

—Au contraire. Ah ! mon cher cousin, dit Henri, vous ne la connaissez pas aussi bien que moi. Si elle pouvait s'expliquer avec le roi touchant cette lettre, qui a été écrite par ses ennemis et non par le duc d'Alençon....

—Mais enfin, qu'en ferez-vous ?

—C'est la reine-mère qui l'enverra au roi.

—Vous plaisantez !....

—Avec quelques mots bien sentis que je me charge de lui dicter.

Le sourire du roi de Navarre était fort compréhensible.

—Mais quand nous aurons la reine ici, qu'en ferons-nous ?

—Nous l'y garderons dans votre meilleure tour, à trente ou quarante pieds sous terre.

—Longtemps ?

—Jusqu'à ce que nous puissions la transférer en Navarre.

—Et là ?....

—Ah ! ma foi ! dit froidement Henri, vous êtes chasseur comme moi, mon cousin, et vous savez qu'il vaut mieux tuer la bête fauve que d'être dévoré par elle.

—C'est juste.

—Quand je tiendrai madame Catherine en Navarre, je la garderai jusqu'à ce qu'elle soit trop vieille pour se mêler des choses de la politique.

—Mon cher cousin, répondit le prince, je m'associe dès aujourd'hui à votre plan, que j'approuve fort. Seulement, je vois surgir une difficulté.

Laquelle ?

—Le roi Charles est faible, et il est aisé

de le faire passer du camp des catholiques dans celui des huguenots. Cependant, la transition ne peut s'opérer si rapidement... et ce n'est ni vous ni moi....

—J'ai trouvé un homme dont nous ferons son premier ministre, et qui, en dépit de la religion, a conservé sur son esprit un grand empire.

—Vous voulez parler de l'amiral ?

—Justement.

—Coligny est, en effet, le conseiller qui nous vaut le mieux. Mais j'aimerais assez voir dans nos intérêts un homme comme Crillon.

Henri hocha la tête.

—Je lui proposerai d'entrer dans notre camp, dit-il, mais je doute qu'il y consente. Vous ne connaissez pas Crillon.

Le jeune roi et le duc causèrent une heure encore.

Puis ils se donnèrent rendez-vous pour le lendemain et se séparèrent.

XVII

Comment le cavalier que Noë prétendait être le duc de Guise était-il en possession du cheval Lucifer, lorsqu'il fut rencontré par Hector ?

Il nous faut pour l'expliquer, revenir à un personnage de notre histoire que nous avons entrevu à peine.

Nous voulons parler de Pandrille, ce colosse intelligent dont Létourneau avait fait son complice.

Une lucarne haut percée laissait pénétrer quelque lumière dans le cachot.

Comme il était d'une taille gigantesque et de plus très agile, Pandrille réunit toutes ses forces, se ramassa sur ses jarrets et, bondissant à la manière des chats, il parvint à saisir les barreaux de la lucarne et s'y cramponna.

Puis il se hi sa, à la force des poignets, jusqu'à l'entablement étroit de la lucarne, et, plongeant un œil ardent à l'intérieur, il reconnut qu'elle donnait dans le jardin et était percée sur la façade opposée à la porte.

Il passa le manche d'un maillet qui servait à cercler les tonnes à travers les barres de fer de façon à lui faire jouer le rôle de levier.

Il ne fallait rien moins que la force gigantesque de Pandrille pour mener à bien une semblable opération.

Le barreau résista d'abord, puis il craqua, se tordit et finit par se casser net comme un fer dans lequel se trouve une paille.

Alors Pandrille prit le tronçon du haut, le secoua et parvint à l'arracher de son alvéole.

Le passage que Pandrille venait de se frayer était étroit, mais le géant s'inquiétait peu de se déchirer et de se meurtrir. Il s'écorcha les épaules et les jambes et se trouva dans le jardin.

Une fois là, Pandrille ne se soucia point de savoir ce qui se passait dans la maison. Il prit sa course à travers les jardins, et d'un bond il franchit la haie vive.

Quand il fut en pleins champs, Pandrille hésita.

Où irait-il ?

Malgré son peu d'intelligence, le géant comprit que la maison de Létourneau ne pouvait être un refuge....

Cependant il n'avait pas fait dix pas qu'il entendit un hennissement. C'était le cheval d'Hector qui s'ennuyait. Pandrille se souvint que deux chevaux venaient d'entrer dans l'écurie de son maître.

Il s'y rendit ; s'empara du cheval, sauta dessus, le frappa avec les talons et le lança au galop.

Pandrille ne savait trop où il allait.

Il avait galopé une heure, et sa tenue s'était un peu calmée.

Alors le garçon cabaretier eut une idée, chose rare pour son obtuse intelligence ! Il

songea à vendre le cheval, et se souvint que Létourneau, quand il avait trouvé sur les jeunes seigneurs qu'il assassinait un objet de prix autre que de l'argent monnayé et dont il n'aurait pu se défaire sans exciter les soupçons, allait le vendre à un aubergiste de l'intérieur de Paris.

Cet aubergiste, qui était en même temps brocanteur, était établi dans la rue du Rempart, non loin de la porte Montmartre. Quand Pandrille arriva, la porte du bouchon était entr'ouverte, mais il n'y avait pas de lumière.

Pandrille attacha le cheval à l'anneau de fer scellé dans le mur, poussa la porte et entra.

—Est-ce toi, Crève-cœur? dit une voix.

Pandrille s'arrêta interdit. Il venait d'entrer précisément dans cette maison où le duc de Guise vivait caché depuis quelques jours.

—Est-ce toi? répéta la voix.

Pandrille ne répondit pas.

Alors un bras vigoureux le saisit et la voix ajouta :

—Qui est-ce donc?

En même temps une porte s'ouvrit à l'intérieur de l'auberge, et un flot de clarté envahit la première pièce.

Pandrille eut le vertige. Il s'imagina qu'il était tombé aux mains des archers, et il perdit tout à fait la tête.

—Grâce! messeigneurs, dit-il, grâce! Ce n'est pas moi qui ai voulu tuer Sarah Lorient, c'est Létourneau... Moi je n'ai rien fait.

Si on se souvient que quelques jours auparavant la duchesse de Montpensier disait que, pour rapprocher de nouveau Henri de Guise de Marguerite, il était urgent de retrouver Sarah Lorient, on comprend l'effet que produisit son nom sur les trois jeunes gens, qui n'étaient autre que Conrad, Gaston de Lux et le duc lui-même. C'était le duc qui étreignait le bras de Pandrille.

—Sarah Lorient! dit-il, tu as tué Sarah Lorient?

—Non, non, ce n'est pas moi! hurla Pandrille.

—Qui donc alors?

—Létourneau.

—Il l'a tuée?

—Non... non... il a voulu la tuer... mais les gentilshommes sont venus...

—Quels gentilshommes?

—Je ne les connais pas.

Les dents de Pandrille claquaient de terreur.

Le duc comprit qu'il fallait d'abord calmer cet homme.

—Imbécile! lui dit-il, nous ne sommes point les soldats du guet et nous ne te pendrons pas; mais si tu ne t'expliques point, et si tu ne nous dis pas tout ce que tu sais sur Sarah Lorient, nous te tuerons. Tiens! choisis... cet or, si tu parles; ce poignard, si tu te tais!

Le duc tira sa bourse pleine d'or et la jeta sur une table.

La vue de l'or rassura Pandrille et lui délia la langue.

Il raconta tout ce qu'il savait, tout ce qu'il avait vu, c'est-à-dire comment Létourneau avait reconnu l'argentière et formé le projet de l'assassiner pour lui voler ses trésors, et comment l'expédition avait avorté.

Henri de Guise se tourna vers Gaston de Lux :

—Monte sur ce cheval, dit-il, et va t'en à Meudon.

Gaston s'inclina.

Tu diras à Anne qu'elle ne cherche pas plus longtemps... que nous avons trouvé...

—Ce n'est pas tout, dit-il à Pandrille, ce soir il faudra que tu viennes avec moi me montrer la résidence de Sarah.

XVIII

Le duc Henri de Guise ne sortait jamais le jour.

Caché dans ce cabaret du bord des remparts, il ne s'aventurait au dehors que lorsque la nuit était venue.

En effet quand le soir fut arrivé, tous deux longèrent la petite rue des Remparts et arrivèrent à la porte Montmartre...

—Conduis-moi, dit le duc.

Pandrille fit prendre au noble personnage le chemin qui, passant d'abord au pied de l'abbaye de Montmartre, se dirigeait vers Saint-Denis. Mais, comme ils arrivaient à la bifurcation de ce chemin et du sentier qui conduisait à la maison habitée par Sarah, le duc, prêtant l'oreille, entendit le galop forcené d'un cheval.—Oh! oh! se dit-il, voilà un homme bien pressé, ce me semble.

Et le duc et Pandrille s'arrêtèrent.

Le chemin était bordé d'une haie assez haute.

Comme le galop du cheval devenait plus distinct, le duc et Pandrille se jetèrent derrière cette haie et attendirent.

Le cavalier ne tarda point à arriver à la bifurcation.

Le cheval qui était lancé à fond de train, voulut passer outre; le cavalier voulu le jeter dans le sentier; il y eut une lutte d'une seconde, au bout de laquelle le cheval fut réduit et prit le sentier.

Mais, dans la lutte, un énergique ventre saint-gris! était échappé au cavalier, et le duc avait reconnu la voix de Henri. Caché derrière la haie, il attendit que le cavalier eût atteint la clôture du jardin qui entourait la petite maison. Puis il à dit Pandrille:—Tu vas rester là, en observation...

—Oui messire.

—Ju-qu'à ce que ce cavalier sorte.

—Oui, mesire.

—Et tu calculeras à peu près le temps qu'il sera resté dans cette maison.

Pandrille s'inclina.

—Après quoi tu viendras me rejoindre.

Ce dernier s'en retourna tranquillement par où il était venu.

La reine mère attendait avec impatience le duc chez elle.

Le duc n'eut rien de plus pressé que de lui apprendre la découverte de Sarah et la nouvelle plus importante qu'il avait surpris Henri s'y rendant.

La reine réfléchit un moment.

—Il est venu cette nuit, il y reviendra demain... Certainement, il y reviendra demain.

—C'est probable...

—Ah! si Marguerite sait cela...

Le duc frissonna de joie :

—Elle le saura, j'imagine, dit-il.

Madame Catherine eut, sous son capuchon, un de ces sourires énigmatiques dont seule elle possédait le secret.

—Mon cher duc, dit-elle, nous voici tous deux à une heure critique où il faut frapper juste, si nous frappons...

—C'est mon avis, madame.

—Henri de Navarre, jusqu'à présent, a été protégé par l'amour de sa femme, qui a sur le roi un empire excessif.

—Je le sais.

—Si sa femme l'abandonne, le roi nous le livrera demain.

—Mais, dit le duc avec feu, il me semble que Marguerite ne peut aimer le roi de Navarre du jour où nous la mettrons sous l'impression que son mari la trompe.

—Ah! mon cher duc, dit la reine d'un ton protecteur, vous qui êtes versé dans les choses de la politique, vous ne comprenez rien à celles de l'amour.

—Comment cela?

—Marguerite haïra son époux du jour où

elle aura la preuve de sa trahison; mais cette preuve, comment la lui donner?

—J'irai la voir, dit le duc avec impétuosité.

—Bon! Après?

—Je lui affirmerai sur ma parole...

—Elle ne vous croira pas. L'amour est aveugle, vous le savez...

—Si je lui montre Henri auprès de Sarah?

—Voilà le difficile.

—Cependant...

—Écoutez, dit Catherine, tant que ma fille Marguerite aura près d'elle cette fine mouche qu'on nomme Nancy...

—Eh bien?

—Vous ne parviendrez pas à la voir...

Et si vous y parvenez, qu'elle consente à vous suivre, que vous la conduisiez dans cette maison où Sarah reçoit Henri de Navarre et que vous lui montriez ce dernier auprès de l'argentière, Nancy lui prouvera qu'elle a mal vu.

—Que faut-il donc faire?

—Il faut supprimer Nancy, dit froidement la reine.

—Alors que comptez-vous faire?

—L'enlever.

—Où la conduira-t-on?

—Il faut que la duchesse votre sœur soit sa géôlière.

—Vous vous chargerez d'avoir une litière et deux hommes masqués demain dans la rue des Prêtres Saint-Germain.

Le duc se leva et appela Gaston de Lux :

—Selle mon cheval, lui dit-il.

Dix minutes après, le duc de Guise quittait la reine-mère et, monté sur Lucifer, le cheval volé par Pandrille, il descendit la rue Montmartre.

On sait ce qu'il advint, comment il rencontra le véritable propriétaire du cheval, et ce qui suivit cette rencontre. Une heure plus tard, le duc arrivait à Meudon et conférait avec la duchesse sur le prochain enlèvement de Nancy et le moyen de renouer avec madame Marguerite.

XIX

Il était neuf heures du soir. Nancy, sautillant et gazouillant s'engouffrait dans l'escalier ténébreux, pour remonter auprès de madame Marguerite, quand elle avait à peine gravi une dizaine de marches que deux bras vigoureux l'enlacèrent...

En même temps une main invisible lui appliqua un masque de poix sur le visage pour l'empêcher de jeter un seul cri...

Nancy fut terrassée, garrottée, enportée, sans que la sentinelle qui veillait en bas eût rien entendu.

On lui jeta sur la tête, en outre du masque de poix, une sorte de capuchon qui lui descendit jusque sur le cou. Puis un de ses mystérieux ravisseurs la chargea sur son épaule.

Nancy se sentit emportée sans qu'il lui fût possible de savoir où. Le capuchon et le masque l'aveuglaient.

Celui qui la portait chemina environ cinq minutes, après avoir redescendu l'escalier; puis il déposa la jeune fille dans une litière et s'assit auprès d'elle.

Nancy était trop sage pour errer longtemps à côté de la vérité. Elle se remémora la conversation de Lahire et de Noë, et ce que le premier avait dit au second touchant les projets de la duchesse de Montpensier.

On se souvient que Lahire avait surpris, à travers une porte ou un trou de serrure, ces paroles de madame la duchesse à M. d'Arnebourg: — Il faut que le duc mon frère revoie Marguerite et qu'on retrouve Sarah l'argentière.

—Bon! se dit Nancy, c'est le duc qui me fait enlever, Allons, c'est, au demeurant, un galant homme, et je n'ai rien à craindre pour ma vie. On me gardera prisonnière, mais je serai bien traitée.

La litière était emportée au grand trot de deux mules dont le cou était garni de clochettes.

La litière s'arrêta au bout d'une heure.

—Nous voici arrivés, lui dit son ravisseur. Il descendit le premier et prit la main de la jeune fille.

—Appuyez-vous sur moi, lui dit-il, et laissez-vous conduire.

Nancy était d'une docilité parfaite; elle savait que la soumission est le rôle obligé de tout prisonnier qui a l'espoir de s'évader. Elle se laissa donc conduire sans résistance aucune.

—Vous avez cinq marches à monter, lui dit son guide.

Nancy monta les cinq marches et sentit sous ses pieds un sol dallé, en même temps qu'une atmosphère plus fraîche l'entourait. On lui fit faire quelques pas, puis elle entendit ouvrir une porte. Ensuite au sol dallé succéda sous son pied un tapis épais qui assourdit le bruit de ses pas.

Alors le ravisseur lui ôta son capuchon.

Nancy jeta autour d'elle le regard avide de ceux qui ont été momentanément privés de la vue.

Elle était dans une sorte d'oratoire coquettement décoré.

—Bon ! se dit-elle, je sais où je suis. La description que M. Lahire a faite de l'oratoire de madame de Montpensier à Noë est exactement celle du lieu où je me trouve. Voyons ce qu'on va faire de moi ?

Elle se retourna et regarda son mystérieux conducteur.

Celui-ci était un homme de haute taille, revêtu d'une robe de génovéfain, et la figure couverte d'un masque noir qui lui descendait jusqu'au menton.

—Voilà des gens de précaution, pensa la curieuse.

L'homme masqué frappa à une porte qui s'ouvrit presque aussitôt.

Un jeune homme vêtu d'un costume de page et pareillement masqué entra alors et salua Nancy.

Nancy lui fit une belle révérence.

Puis l'homme masqué, supposant sans doute que Nancy ne comprenait point l'allemand, s'adressa au page dans cette langue :

—Où est madame ? demanda-t-il.

—Elle va monter dans la litière.

—Ah ! fit l'homme masqué.

—Et retourner à Paris. . . .

—En sorte que nous resterons seuls ici ?

—C'est-à-dire que je resterai seul, dit le page, car vous allez retourner avec elle.

—En es-tu sûr ?

—Très sûr.

—Tu sais que tu réponds de la petite ?

—Oh ! soyez tranquille. . . .

—L'homme masqué s'en alla. Alors Nancy regarda le page. Le page était masqué. Mais le masque était étroit et transparent, pour ainsi dire; il ne cachait ni le front qui était large, blanc, uni, avec une belle veine bleue au coin des tempes, ni le menton qui était creusé d'une jolie fossette.

A travers les trous on voyait les yeux, deux yeux vifs, pétulants, amoureux sans doute, car ils s'arrêtaient sur la camériste avec une complaisance sans égale.

Nancy eut une fort belle idée.

Quand Nancy avait une idée, elle la tournait, la retournait sous toutes les faces, la pesait, l'examinait. Puis l'idée adoptée, elle se disait : "En avant !"

Or, il parait que l'idée qu'eut Nancy lui parut bonne, car elle se mit à l'œuvre sur-le-champ.

Le page Amaury (car c'était lui) s'était assis dans un coin de l'oratoire et, de cet endroit, il regardait Nancy avec une naïve admiration.

Amaury avait seize ans, l'âge où l'amour est un rêve, où le cœur bat sans qu'on sa-

che pourquoi. Amaury contemplait Nancy, il la trouvait belle et se disait :

—Est-il possible, en vérité, qu'on lui ait lié les mains, placé un masque de poix sur le visage et un capuchon sur la tête ! Ah ! si on m'avait chargé de l'enlever ! . . .

Et l'enfant soupirait.

Nancy s'était laissé tomber sur l'ottomane qui se trouvait entre les deux croisées du boudoir. Là, elle avait pris une attitude pleine de tristesse, jetant autour d'elle un coup d'œil désolé. Le page, non moins silencieux, la contemplait avec cet œil mélancolique dont la vingtième année emporte le secret.

Comme le page se contentait de la regarder, Nancy soupira. Le soupir de Nancy fit tressaillir le page. Nancy remarqua qu'il avait fait un mouvement, et elle soupira de nouveau. Cette fois, Amaury fut ému; il se leva et s'approcha d'elle :

—Mon Dieu ! mademoiselle, dit-il, vous paraissez avoir un profond chagrin.

Nancy ne répondit pas, mais elle plaça ses deux mains sur ses joues, et le page crut voir jaillir une larme à travers ses jolis doigts roses.

—Hélas ! reprit le page, voici la première fois qu'il me répugne d'obéir aux ordres que je reçois

Nancy releva la tête et arrêta sur le page son regard le plus fascinateur :

—Merci de cette bonne parole, monsieur, dit-elle.

Puis elle parut retomber en sa mélancolie profonde.

Le page avait commencé à parler. Il ne se tint point pour battu, et il reprit :

—On m'a commandé de vous garder, et je vous garde, mademoiselle; mais je fais, croyez-le, des vœux ardents pour que vous soyez bientôt rendue à la liberté.

Nancy haussa les épaules d'un air résigné :

—Oh ! dit-elle, vivre ici ou au Louvre, c'est pour moi la même chose.

Ces mots intriguèrent le page.

—Tenez, dit Nancy, j'ai horreur de tous ces grands seigneurs, de toutes ces femmes de qualité parmi lesquels je vis. . . . Je serais si heureuse si mon rêve pouvait se réaliser ! . . .

—Votre rêve ?

—Ah ! pardon, monsieur, j'ai perdu un moment l'esprit. Je ne vous connais pas, vous êtes mon géôlier, et cependant je vous parlais comme à un ami.

—Mademoiselle.

—Que voulez-vous ? continua Nancy, il est des moments où l'on a tant besoin de s'épancher. . . .

—Ah ! mademoiselle, murmura le page qui donna dans le piège, pourquoi ne me parleriez-vous point comme à un ami ? Si vous saviez. . . . cependant. . . .

L'enfant se prit à rougir.

—Quel âge avez-vous ?

—Seize ans.

—A cet âge, les hommes ne sont pas encore méchants.

Et elle le regarda plus tendrement encore :

—Vous avez l'air bon, dit-elle.

—Mademoiselle.

—Et je vais vous parler comme si vous étiez mon frère. . . .

Le page s'approcha de Nancy et vint s'asseoir auprès d'elle.

Nancy lui prit la main :

—Tenez, voyez-vous, dit-elle, j'avais rêvé une bonne petite vie bien paisible, une vie à deux en quelque coin du monde, loin de Paris, loin du Louvre. . . . J'aurais voulu rencontrer un homme qui m'aimât. . . .

Le page frissonna :

—Comment ! dit-il, personne ne vous aime ?

—Personne, soupira Nancy d'un air désolé.

—Et vous n'aimez personne ?

—Hélas ! dit-elle, je n'ai point encore rencontré celui que je rêve.

Le page eut un éblouissement. L'œil humide de Nancy était fixé sur lui, et cet œil avait des rayonnements magnétiques. Nancy avait arrondi un de ses bras sur un des coussins de l'ottomane; sa main blanche et rose jouait avec un gland qui pendait à ce coussin.

Le page osa prendre cette main, que Nancy ne retira point. Puis il la porta à ses lèvres.

—Que faites-vous ? lui dit-elle vivement.

—Ah ! murmura le page, pardonnez-moi, mais il vient de se passer en moi quelque chose d'étrange.

—Vraiment ?

Et Nancy eut un regard de plus en plus fascinateur.

—Il m'a semblé, murmura le jeune homme, que, si vous le vouliez, je vous aimerais ardemment.

Nancy étouffa un cri.

—Vous ! dit-elle.

—Moi.

Et le page frémissant se mit à genoux devant elle.

—Allons ! pensa Nancy, je le tiens !

XX

Nancy se plut un moment à voir le page à ses genoux.

Puis elle lui retira brusquement ses mains, le repoussa et lui dit :

—Mon cher page inconnu, je suis fort touchée de votre amour, mais.

Elle eut un sourire railleur et mutin qui produisit sur le page l'effet d'un seau d'eau glacée sur la tête d'un homme en colère.

—Mais, acheva-t-elle, je suis prudente, et j'aime à voir ce que j'achète.

Le page se releva tout confus.

—Avant de répondre à vos protestations d'amour, murmura Nancy, j'aimerais assez voir votre visage.

Ces mots, si simples en apparence, bouleversèrent Amaury.

—Car, enfin, acheva l'espiègle soubrette, vous êtes fort bien de tournure, je n'en disconviens pas; vous avez de jolis cheveux châtain-clair, vous paraissez avoir de beaux yeux, et votre voix est charmante, mais vous pouvez être. . . . laid !

—Ah ! fit le page, outré de cette supposition malveillante.

—Hé ! mon Dieu ! qui sait ?

Et Nancy décocha au page naïf une œillade assassine.

—Ensuite, et même en admettant, poursuivit-elle, que vous soyez le plus accompli des cavaliers, c'est pour moi une question d'amour-propre.

—Ah ! fi ! dit le page.

—O mon Dieu ! reprit Nancy, je suis une pauvre fille sans expérience, mais je n'en ai pas moins ouï conter bien des choses.

Le page s'était remis à genoux.

Oh ! fit le page, croyez-moi ! j'ai éprouvé une sensation bizarre, étrange, inexplicable, en vous voyant.

—Juste ciel !

—Et j'ai compris que, désormais, je vous appartenais corps et âme. . . .

—En vérité !

—Que je serais votre esclave. . . .

Nancy interrompit les protestations du page par un éclat de rire.

—Raison de plus, dit-elle, pour que je voie votre visage.

Le page pâlit sous son masque.

Amaury, complètement fasciné, oublia tous ses devoirs et arracha son masque. Alors Nancy put voir un charmant visage d'adolescent, blanc et rose, un visage un peu féminin, mais plein de mystérieuses séductions.

—Oh ! oh ! pensa Nancy, il est gentil.

Songez à Raoul. . . . C'est bien nécessaire en ce moment.

Et elle parut regarder Amaury avec une naïve admiration. Puis elle soupira.

Amaury jeta un cri de joie :

— Mon mignon, dit alors Nancy, il en est de l'amour comme de la fortune, il frappe une seule fois à votre porte, et si on ne lui ouvre pas, il ne revient plus. Or, je m'étais fait un serment depuis longtemps. . . .

— Et. . . ce serment ?

— C'était d'ouvrir ma porte à l'amour s'il se présentait. Si vous m'aimez je vous aimerai.

— Oh ! je vous aime déjà de toutes les forces de mon âme.

— Très-bien, dit Nancy, mais si je vous mettais à l'épreuve ?

— Ordonnez. . . .

— Si je vous disais : J'ai horreur du Louvre, horreur des intrigues de cour. . . . Je voudrais fuir avec vous. . . . aller ensevelir notre amour dans une solitude ignorée ?

— J'accepterais avec enthousiasme.

— Vrai ?

— Sur mon honneur !

— Et si je vous disais encore : La nuit n'est point avancée. Nous avons quatre heures avant que le jour paraisse. . . .

— Fuyons sur-le-champ ! dit le page enivré. . . .

— Ta ! ta ! ta ! fit la prudente Nancy, réfléchissons un peu d'abord.

— A quoi bon !

— Si, écoutez-moi. De quel pays êtes-vous, mon mignon ?

— Je suis Lorrain.

— Est-ce joli, la Lorraine ?

— Oh ! le vieux manoir de mon père est caché dans les bois, aux bords de la Meurthe.

— Votre père a un manoir ?

— Oui, certes.

— Est-il riche ?

— C'est un pauvre gentilhomme, mais il a de quoi vivre.

— Et si vous me conduisiez chez lui, me recevrait-il ?

— Qui, dit l'enfant, quand il saura que je vous aime.

— Et que je suis votre femme, mon mignon, ajouta Nancy, car vous m'épouserez, j'imagine.

— Certainement.

— Eh bien ! nous irons chez votre père.

— J'ai un cheval, dit Amaury, je vous prendrai en croupe.

— A merveille !

— Venez, je vais lui donner une poignée d'avoine et le seller.

Et le page prit Nancy par la main, s'arma d'un flambeau et entraîna la jeune fille hors de l'oratoire de madame de Montpensier.

Nancy n'avait pas encore un plan bien arrêté, mais l'essentiel pour elle était de quitter la maisonnette du bois de Meudon. Après, elle verrait.

Le page la conduisit à l'écurie, posa son flambeau sur le râtelier et se mit en devoir de harnacher le cheval.

Tout en le sellant et le bridant, le jeune fou, ivre d'enthousiasme, entretenait Nancy de mille projets d'avenir.

Nancy écoutait, mais elle ne perdait de vue aucun des mouvements d'Amaury.

Amaury prit ses pistolets l'un après l'autre, en visita les pierres, le bassinet, fit jouer le rouet, et dit en souriant :

— Voilà toujours de quoi tuer deux huguenots. . . .

Et il dit à Nancy : Je vais chercher un manteau pour vous.

Amaury était trop épris pour avoir la moindre défiance. Puis il rentra en courant dans la maison, emportant le flambeau et laissant Nancy dans l'obscurité.

Nancy se tint un moment sur le seuil de

l'écurie, regardant les étoiles qui brillaient dans un ciel sans lune.

Puis, tout à coup, elle prit son parti, rentra à tâtons dans l'écurie, chercha le cheval, mit les mains sur les fontes et s'empara des pistolets.

Cinq minutes après, Amaury revint. Le page avait trouvé un manteau appartenant à madame de Montpensier. Il l'apporta à Nancy.

— Tenez, lui dit-il, voici pour vous, ma bien aimée.

— Bon ! dit Nancy qui s'était appuyée contre la muraille et dissimulait les pistolets ; roulez le et le placez à l'arçon de la selle.

Alors, tandis que le page se livrait à cette opération, Nancy se mit à rire aux éclats.

— Qu'avez-vous ? dit Amaury qui se retourna stupéfait.

Nancy fit deux pas en arrière, éleva un de ses pistolets à la hauteur du front du page et lui dit :

— Mon mignon, si vous bougez, si vous faites un pas vers moi, sur le salut de mon âme vous êtes mort !. . .

L'œil de Nancy n'était plus rempli d'effluves magnétiques, il n'avait plus ce regard mélancolique et langoureux qui avait fait sur le cœur d'Amaury une si vive impression. Bien au contraire, il brillait d'une résolution froide et hautaine. Et le malheureux page, se dégrisant tout à coup, comprit qu'il avait été joué et qu'il était à la merci de la rusée camériste !

XXI

La stupéfaction du page Amaury n'est traduisible en aucune langue. Il regardait Nancy et ne pouvait en croire ses yeux. Nancy, le pistolet au poing, était froide et résolue.

— Mon mignon, lui dit-elle, l'heure des jolis mots, des sermons d'amour et des phrases charmantes, est passée. . . .

Amaury, pétrifié, regardait et ne comprenait pas.

Il voulut faire un pas vers Nancy, mais la camériste s'écria :

— Si vous avancez, je vous tue !

L'accent du page était si désolé que Nancy eut pitié de lui.

— Pauvre enfant ! dit-elle.

— Oh ! tuez moi ! tuez moi ! puisque vous ne m'aimez pas. . . . puisque. . . .

Nancy l'interrompit.

— Mon pauvre ami, dit Nancy, aujourd'hui je suis Nancy, la camériste de la reine de Navarre, Nancy qu'on a brutalement enlevée, Nancy qui aspire à sa liberté et cherche à la reconquérir.

— Ah ! dit le page désolé, c'est votre droit, j'en conviens.

— Vous, poursuivit Nancy, vous êtes le page de la duchesse de Montpensier.

Amaury fit un pas en arrière.

— Comment, dit-il vous savez !. . . .

— Je sais que je suis à Meudon. . . .

— Ah !

— Chez la duchesse de Montpensier.

— Mais alors. . . .

— Alors, dit froidement Nancy, vous pensez bien que je ne vous considère point comme un ami, mais comme un ennemi, et, entre ennemis, toutes les ruses de guerre sont bonnes.

— Hélas !

— Donc, je me suis jouée de vous. Mais, continua Nancy d'une voix émue, vienne demain, c'est-à-dire une heure ou je serai redevenue Nancy tout court, où vous ne serez plus qu'Amaury, un joli damoiseau que j'aime de tout mon cœur, eh bien !

Nancy s'arrêta. Amaury tressaillit de nouveau, car le regard de la jeune fille devint humide et s'arrêta sur lui plein de magnétiques effluves.

— Eh bien ! dit l'enfant avec fierté, je lui dirai la vérité.

— Alors, fit Nancy la duchesse appellera un de ses hommes d'armes qui vous pendra à un arbre.

— Non pas, dit Amaury qui se redressa plein de fierté.

— Et pourquoi cela ?

— Parce que je suis gentilhomme et que les gens comme moi ne meurent que par la hache.

— Soit ! on vous tranchera la tête.

— Eh bien ! je mourrai en songeant à vous Nancy.

— Je veux, dit la jeune fille émue, que vous soyez innocent de mon évasion !. . . .

— C'est impossible !

— Bah ! dit Nancy, vous allez voir. . . .

Et puis, comme elle était toujours prudente, elle ajouta :

— Mon mignon, je vous aime fort, mais j'aime encore plus ma liberté ; et j'ai à choisir. . . je vous tuerai. Par conséquent, marchez devant moi. . . et rentrons dans la maison.

Amaury obéit, non point à la menace de mort, mais à cette voix fascinatrice de Nancy qui le bouleversait si profondément.

La camériste le ramena ainsi dans l'oratoire de la duchesse, et là elle lui dit :

— Allez chercher une cruche de vin et deux verres.

Amaury obéit, sans savoir dans quel but Nancy lui donnait cet ordre.

— Bon ! dit celle-ci, placez tout cela sur une table. Très bien. Versez du vin dans votre verre et dans le mien. A merveille !

— Maintenant, dit Nancy en retirant de son doigt une bague dont elle tourna le chaton, je vais vous procurer le moyen de dormir.

Le chaton de la bague enfermait une poudre grisâtre que Nancy répandit tout entière dans le verre vide.

Après quoi elle remplit ce verre et le tendit à Amaury :

— Buvez ! dit-elle.

Le page n'avait plus d'autre volonté que celle de Nancy.

Il prit le verre et avala le contenu d'un trait. Alors Nancy le regarda en souriant :

— Vous ne comprenez pas ? dit elle.

— Non.

— Eh bien ! écoutez : vous venez d'avalier un narcotique comme celui que l'on a fait prendre ici au Gascon Lahire. . . .

— Je vous aurai demandé à boire.

— Bien ! dit le page.

— Et vous aurez trinqué avec moi, sans me pouvoir refuser. Or, au second verre, j'aurai mêlé à votre boisson la poudre que voici. Vous aurez bu et le sommeil vous aura pris. Comprenez-vous, mon mignon ?

— En effet !. . . balbutia Amaury, qu'une ivresse inconnue gagnait rapidement.

— Ce narcotique, dit Nancy, je l'ai volé au Florentin René, tandis que j'accompagnais madame Marguerite et la reine Catherine qui lui faisaient une visite dans son laboratoire du pont Saint-Michel. Je le conserve depuis longtemps comme un trésor ; mais, convenez-en, je ne pouvais le conserver pour une meilleure occasion. . . .

Nancy n'acheva point.

Le page, dompté par l'ivresse, commença à tourbillonner sur lui-même, attachant sur la jeune fille un regard plein d'amour, puis il tomba à la renverse et ferma les yeux.

— Allons ! allons ! murmura-t-elle, ceci n'est point trop mal réussi.

Puis, laissant le page endormi, elle s'enveloppa dans le manteau de la duchesse et regagna l'écurie où le cheval était sellé.

Elle ouvrit toutes les portes, replaça les pistolets dans leurs fontes, s'élança lestement en selle et lança le cheval au grand galop hors de la cour en se disant :

— Mon Dieu ! pouvu que je n'arrive pas

trop tard !... Qui sait ce qui s'est passé au Louvre en mon absence ?...
Et Nancy galopa vers Paris.

(A CONTINUER.)

COMMERCE.

MARCHÉS MONÉTAIRES.

Greenbacks achetés de 82 à 82½ d'esc
Vendus de 82½ à 82½
Pour argent achetés de 84 à 84½
Change sur New-York vendu de 82½ à 90
Traites d'or, ½ à 1 d'esc
Billets de la Banque du Haut-Canada achetés à 50 à 55.
Argent acheté de 2½ à 3; vendu de 2½ à 0
Change sterling de 9 à 9½
Or ouvert à 121½, fermé à 121½

L. MARCHAND & FILS,
Courtiers, coin des Rues St. Jacques
et St. François-Xavier.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Montréal, 3 Février.

Bœuf, 1ère qualité.....	\$5.00 à 6.00
" 2e et 3e qualité.....	4.00 à 5.00
Vaches à lait.....	20.00 à 30.00
" extra.....	35.00 à 50.00
Veaux, 1ère qualité.....	10.00 à 12.00
" 2e qualité.....	6.00 à 10.00
" 3e qualité.....	4.00 à 6.00
Moutons, 1ère qualité.....	7.00 à 9.00
" 2e qualité.....	5.00 à 7.00
Agneaux, 1ère qualité.....	5.00 à 6.00
" 2e qualité.....	4.00 à 5.00
Cochons, 1ère qualité.....	10.00 à 12.00
" 2e qualité.....	6.00 à 10.00

FOIN ET PAILLE.

Foin, 1ère qualité.....	\$ 5.00 à \$ 6.00
" 2ème.....	4.00 à 5.00
Paille, 1ère qualité.....	\$ 3.00 à \$ 4.00
" 2ème.....	2.00 à 3.00

MARCHÉ PONSECOURS.

Couragé expressément pour *La Minerve*, par le Clerc du Marché.

Montréal, 3 février.

	S	D	S	D
FARINE—De Blé # quin.....	11	3	@	12 6
d'Avoine mts.....	8	0	@	8 6
Blé-d'Inde.....	9	6	@	10 0
Sarrasin.....	7	6	@	8 0
GRAINS—Blé # minot.....	0	0	@	0 0
Pois.....	3	6	@	3 9
Orge.....	2	6	@	2 9
Avoine 40 lb.....	1	6	@	1 8
Sarrasin # minot.....	2	3	@	2 6
Lin.....	7	6	@	8 0
Mil.....	10	6	@	11 0
Blé-d'Inde.....	3	6	@	3 9
LÉGUMES—Patates, poche.....	4	0	@	5 0
Fèves minot.....	7	6	@	8 0
Oignons # tresse.....	0	5	@	0 6
LAITIÈRE—Œufs frais # doz.....	1	3	@	1 6
Beurre frais # lb.....	1	3	@	1 6
Beurre salé.....	0	10	@	1 0
DIVERS—Sucre d'érable # lb.....	0	5	@	0 6
Miel.....	0	6	@	0 7
Saindoux.....	0	9	@	0 10
Lard frais # 100 lb.....	50	0	@	52 6
Bœuf.....	25	0	@	30 0
Lièvres # couple.....	1	6	@	1 8
VOLAILLES—Dindes # couple.....	12	0	@	15 0
Dindes jeunes.....	8	0	@	12 0
Oies.....	6	0	@	9 0
Canards.....	4	0	@	5 0
Poules.....	3	0	@	4 0
Poulets.....	2	6	@	4 0
GIBIERS—Canards sauvages.....	0	0	@	0 0
Pleviers # couple.....	0	0	@	0 0
Bécassines.....	0	0	@	0 0
Coqs de bruyères.....	0	0	@	0 0
Pigeons.....	1	0	@	1 3
Perdrix.....	3	0	@	3 9
Tourtes # doz.....	0	0	@	0 0
Bécassines.....	0	0	@	0 0

NAISSANCE.

—En cette ville, le 31 janvier dernier, la Dame de M. Louis Gauthier, de la maison Gauthier, Mayrand & Cie., un fils.

DECES.

—A Montréal, le 27 Janvier courant, Demoiselle Marie-Adélaïde-Josephine Roberge, à l'âge de 25 ans et 8 mois, après une longue et douloureuse maladie soufferte avec une résignation vraiment chrétienne.

La vertu est allée là haut recevoir sa récompense, car les belles qualités de la défunte en avaient fait une de ces personnes sincères et dévouées qui savent gagner l'amitié et l'estime de tous ceux qui peuvent les apprécier; aussi sa perte est elle extrêmement regrettée.

—A Montréal, le 28 courant, chez son fils George Baby, Ecuier, Avocat, Joseph Baby, Ecuier, Notaire, à l'âge de soixante ans.

—A Montréal, le 31 Janvier, Marie-Elizabeth, fille de M. François Xavier Déom, confiseur, à l'âge de 3 mois et dix-neuf jours.

—A Repentigny, à l'âge de 66 ans, Dame Marie Payette, épouse de M. Jos. Ethier.

Elle laisse pour déplorer sa perte un époux inconsolable, sept enfants et vingt petits enfants. La société des âmes vraiment chrétiennes a, par cette mort, fait une grande perte; car épouse vertueuse et mère dévouée elle était le constant modèle de toutes les vertus et un bel exemple d'éducation. Le souvenir de ses perfections vivra longtemps dans la mémoire de ceux qui l'ont connue et les pauvres pleureront toujours la perte d'une bienfaitrice. La seule consolation qui reste à sa famille affligée est la certitude qu'elle n'a fait que changer les misères de ce bas-monde pour une vie de gloire et de félicité sans fin; car sa piété angélique, sa douceur, sa rectitude de cœur et d'esprit n'ont pu que lui mériter les célestes béatitudes.

AVIS SPECIAUX.

LA PERSÉVÉRANCE COURONNE LE SUCCÈS.—La persévérance continue du Dr. Briggs dans ses efforts pour soulager l'humanité et fournir un remède sûr pour conserver la vie et donner de la force à un système épuisé reçoit maintenant sa récompense. Dr. Briggs' Troat & Lung Healer, est un composé purement végétal doux et agréable dans son action, il est plaisant au goût et guérit toutes les maladies de la gorge, du poumon, de la poitrine, du foie, etc., chasse la maladie, purifie et enrichit le sang, donne de la vigueur au foie et de la satisfaction au patient. Il est regardé comme le meilleur remède dont un malade puisse faire usage.

NEURALGIE.—Si vos nerfs semblent se raidir et s'agiter, et causer des soubresauts de la tête aux pieds, si elle se repand comme l'éclair le long de vos nerfs, et semble se nouer de mille manières essayant à se fixer dans les régions du cœur, ainsi qu'à la face, à la tête et au cou, &c., enfin si vous avez la névralgie dans sa forme la plus intense, avec toute l'agonie qui peut résulter de ses degrés les plus aigus, faites usage de la médecine du Dr. J. Briggs, et en en prenant trois fois, voire névralgie disparaît.

Les hémorrhoides sont soulagées et guéries en faisant usage de l'onguent du Dr. Briggs.

Les merveilleux ne cessent pas et une preuve, est le succès du Guérisseur Moderne de Briggs pour guérir toutes les maladies des pieds. Les cors s'effacent, les oignons disparaissent, les ongles incarnés sortent de leurs chairs, en faisant usage de cette onguent sans pareil. Il n'y a aucun danger et par son usage les douleurs disparaissent.

Ces différentes préparations sont vendues chez: Kenneth, Campbell & Co., Picault & Fils, Rodgers, Spencer, Burks, Tate & Ceventon, Davignon, Muir, Goulden, Devins & Bolton, Latham, Hart, Gray, Ambrose, Wilson, Gardner, Pharmaciens en gros et en détail.

Montréal, 29 Janvier 1870. 118—a k E

LES ODOURANTES ESSENCES de Burnett pour citron, vanilla, etc., ont reçu la remarquable approbation du Professeur Biot, le professeur populaire de New-York sur la cuisine dont le certificat en garantie la valeur et qui dit que les *Burnett's* sont très-supérieur en force et pureté à aucune autre espèce faite en ce pays. Nos premiers épiciers et droguistes les ont en ventes et toutes les bonnes femmes de maison vraient les demander.

Alex. McGibbon et Dufresne & McGarity annoncent qu'elle donnent la meilleure satisfaction. N'en prenez pas d'autres.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1869

Dans l'affaire de

JAMES MORISSON & CIE., commerçants de la Cité de Montréal, FAILLIS.

Les créanciers des faillis sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 18, rue St. Sacrement, en la Cité de Montréal, MERCREDI, le VINGT-TROISIÈME jour de FÉVRIER courant, à TROIS heures P. M., pour fixer la rémunération à accorder au dit James Morisson, pour les services par lui rendus comme ayant été chargé de conduire la vente des marchandises des dits faillis.

T. SAUVAGEAU,
Syndic.

Montréal, 2 Février 1870.—6 ds C

Hotel avec Billard à Louer ou à Vendre.



Le soussigné offre à Louer son magnifique Hôtel avec Billard, ou vendra séparément la Table,

CHARLES RAPIN,
HOTEL DE SALABERRY,
Beauharlois.

av. — 117 th D k

Cherry Pectoral d'Ayer

Pour les Maladies de Gorge des Bronches, tel que Toux, Rhumes, Toux Sèche, Bronchites, Asthme et Consommation.

Aucun remède probablement n'a jamais été aussi digne, dans toute l'histoire de la médecine, de la confiance méritée du genre humain, que cet excellent remède pour ceux qui se plaignent de pulmonie. Pendant une longue série d'années et parmi la plupart des peuples, ce remède n'a fait que gagner dans l'estime de l'opinion publique, partout où il s'est fait connaître. Son caractère uniforme et sa puissance à guérir les diverses affections des Bronches et de la Gorge, l'ont fait connaître comme un protecteur efficace contre ces maux. En même temps qu'on peut en faire usage dès l'origine de ces maladies, même chez les petits enfants, c'est aussi le remède plus efficace que l'on puisse administrer dans les cas de consommations naissantes et dans les dangereuses affections de la gorge et des bronches. Comme spécifique contre les subites attaques de croup, chaque famille devrait en tenir chez soi, et comme il arrive aussi que personne n'est exempt de contracter de temps à autre du froid ou un rhume, tous devraient se munir de cet antidote.

Bien que la consommation une fois déterminée soit incurable, cependant un grand nombre de cas dans lesquels la maladie paraît saite chronique, ont été radicalement guéris, et les patients ont pu recouvrer la santé grâce à l'efficacité du Cherry Pectoral. Tel est son empire sur tous les désordres des poumons et de la gorge que les plus obstinés ne peuvent lui résister. Quand rien ne peut le guérir, ils subissent l'influence du Cherry Pectoral et disparaissent.

Les Chantres et les Orateurs, trouvent en lui une grande protection.

L'Asthme est toujours soulagé et quelquefois guéri par ce remède.

Les Bronchites se guérissent ordinairement en prenant fréquemment de petites doses du Cherry Pectoral.

Pour un Rhume et la Toux, l'on ne saurait trouver plus excellent remède. Qu'on en prenne trois doses par jour, qu'on se mette les pieds dans de l'eau chaude le soir, jusqu'à ce que le mal disparaisse.

Pour l'Influenza, il faut en agir de même, quand elle affecte les poumons et la gorge.

Pour la Toux Sèche, prenez en de petites doses trois ou quatre fois par jour.

Pour le Croup, donnez en d'abondantes doses jusqu'à ce que le mal disparaisse.

Aucune famille ne devrait se priver du Cherry Pectoral, et avoir toujours en mains en cas d'attaques des susdites maladies. Un usage de temps à autre épargne souvent au patient une grande souffrance et un grand risque. Parents, tenez-le dans vos maisons pour les exigences qui pourraient survenir. Il peut vous sauver des vies qui vous sont chères.

Ses vertus sont si généralement connues que nous n'avons pas besoin d'en publier aucun certificat, ni faire plus que d'assurer le public que les meilleures qualités qu'il possède, se conservent toujours en lui.

Préparé par le DR. J. C. AYER & CIE., Chimistes pratiquants et analystes, Lowell, Mass., et vendu par tout l'univers entier.

HENRY SIMPSON CIE.,
Montréal,
Agents-Généraux.

23 octobre—41 qm B C

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal.

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

HENRY DRESCHER, FAILLI.

Le soussigné a déposé au bureau de cette Cour, un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, et JEUDI, le DIX-SEPTIÈME jour de MARS prochain, il s'adressera à la dite Cour pour obtenir une ratification de la décharge effectuée par le dit acte.

HENRY DRESCHER,
Par ses Procureurs ad litem,
J. & C. ABBOTT.

Montréal, 27 Janvier 1870. 6—Cmu

RESTAURATEUR POUR LES CHEVEUX
DU DR. AYER
Pour donner aux Cheveux leur couleur et vitalité naturelles.



C'est un article de toilette qui est à la fois agréable, pur et propre à la conservation des cheveux. Les cheveux gris ou ayant changé de couleur sont bientôt rendus à leur état primitif, avec le brillant et la fraîcheur de la jeunesse. Cette préparation a la vertu de donner de la force aux cheveux, de les empêcher de tomber et souvent de les faire pousser sur les têtes chauves. Rien ne peut restaurer les cheveux quand les follicules sont détruites ou gâtés. Ce qui reste peut être conservé par l'application de ce liquide. Au lieu de salir les cheveux comme certaines préparations, il les tient propres et leur donne de la vigueur. En en faisant usage de temps à autre, on empêchera les cheveux de tomber ou de grisonner et conséquemment la calvitie.

Comme il ne contient aucune de ces substances délétères qui rendent certaines préparations dangereuses pour les cheveux, le restaurateur ne peut que leur faire du bien et non du mal. Si on emploie simplement comme

ARTICLE DE TOILETTE,

rien autre chose ne peut être plus convenable. Ne contenant ni huile ni teinture, il ne tache pas même le coton blanc, et cependant dure longtemps sur les cheveux en leur donnant un beau lustre et un parfum délicat.

Préparé par

Dr. J. C. AYER & Cie,
Chimiste pratique, Lowell, Mass.
* PRIX..... \$1.00
HENRY SIMPSON & Cie, Montréal,
Agents Généraux.
22 juin 1869-239-a c e

Acte concernant la Faillite 1869

Province de Québec, }
District de Montréal. }

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

JOSEPH A. HUDON, FAILLI.

Le DIX-SEPTIÈME jour de FÉVRIER prochain, le soussigné s'adressera à la dite Cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH A. HUDON,
Par **BOURGOVIN & LACOSTE,**
Ses procureurs *ad litem.*
Montréal, 10 janvier 1870-3 C m

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1869

Province de Québec, }
District de Montréal. }

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

ABRAHAM BRAHADI, FAILLI.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et VENDREDI, le VINGT-CINQUIÈME jour de FÉVRIER prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

ABRAHAM BRAHADI,
Par **G. JOSEPH,**
Son Procureur *ad litem.*
Montréal, 12 Janvier 1870. 4-C ci

CANADA, }
Province de Québec, }
District de Montréal. }

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1869

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

ADÉLARD J. BOUCHER, FAILLI.

Le DIX-SEPTIÈME jour de FÉVRIER prochain, le soussigné fera application à la dite Cour pour obtenir sa décharge sous le dit acte.

ADÉLARD J. BOUCHER,
Par **N. BEAUDRY,**
Son Procureur *ad litem.*
Montréal, 5 Janvier 1870. C 2-si

Sous l'Acte des Faillites de 1869

Province de Québec, }
District de Montréal. }

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Vendredi, le vingt et unième jour de janvier 1870.

Présent : L'Honorable M. le Juge **MAC KAY.**

IN RE
BRUNO DAIGLE & al., Insolvable,
ET
ADOLPHE ROY et ARTHUR ROY, Requérants.

Il est ordonné, sur la Requête des dits Adolphe Roy et Arthur Roy qu'une Assemblée des créanciers du dit Bruno Daigle *et al.*, soit tenue dans la Salle des Faillites, pour les affaires en Faillites au Palais-de-Justice en la Cité de Montréal, MARDI, le QUINZIÈME jour de FÉVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, pour là et alors nommer un Syndic à la faillite des susdits insolvable au lieu et place de Louis R. Giard.

(Par ordre,)
HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
5-ds C P. C. S.

Province de Québec, }
District de Montréal. }

COUR SUPERIEURE.

AVIS est par le présent donné que **ÉMÉLIE DUPUIS**, de la Cité de Montréal, épouse de **GEORGE TRUELLE**, Commerçant au même lieu, a institué devant cette Cour une action en séparation de biens contre son mari, rapportable devant la dite Cour le PREMIER jour de FÉVRIER prochain.

LEBLANC & CASSIDY,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 19 Janvier 1870. 5-m C

Province de Québec, }
District de Montréal. }

COUR SUPERIEURE

AVIS est par le présent donné que **MARIE-THERSILLE GOSSELIN**, de la Cité de Montréal, épouse de **THÉOD. DESJARDINS**, ci-devant commerçant et actuellement huissier du même lieu, a institué une action en séparation de biens contre son mari, rapportable devant la dite Cour le PREMIER jour de FÉVRIER prochain.

LEBLANC & CASSIDY,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 19 janvier 1870.-5 m C

Province de Québec, }
District de Montréal. }

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1869

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

LOUIS FORGET, FAILLI.

Le DIX-SEPTIÈME jour de FÉVRIER prochain, le soussigné fera application à la dite Cour pour obtenir sa décharge sous le dit acte.

LOUIS FORGET,
Par **JOHN POPHAM,**
Son Procureur *ad litem.*
Montréal, 4 Janvier 1870. C 2-si

Province de Québec, }
District de Montréal. }

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1869

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

FRANÇOIS GUÉNETTE, FAILLI.

Le DIX-SEPTIÈME jour de FÉVRIER prochain, le soussigné fera application à la dite Cour pour obtenir sa décharge sous le dit acte.

FRANÇOIS GUÉNETTE,
Par **NAPOLÉON BEAUDRY,**
Son Procureur *ad litem.*
Montréal, 29 Décembre 1869. C 2-si

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1869

CANADA, }
Province de Québec, }
District de Montréal. }

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'aff. ire de

WILLIAM DOUGLASS, FAILLI.

Le soussigné a produit au Bureau de cette Cour, une feuille de composition et décharge exécutée par ses créanciers, et le VINGT-DEUXIÈME jour de FÉVRIER prochain, il s'adressera à la dite Cour, pour obtenir la confirmation de sa décharge d'après l'acte susdit.

WILLIAM DOUGLASS,
Montréal, 12 Janvier 1870. 3-C si, w

Province de Québec, }
District de Montréal. }

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1869

Dans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada

Dans l'affaire de

WILLIAM F. HOWELL, FAILLI.

JEUDI, le VINGT-QUATRIÈME jour de FÉVRIER prochain, le soussigné fera application à la dite Cour pour sa décharge en vertu du dit acte.

WILLIAM F. HOWELL,
Par son Procureur *ad litem,*
JOHN POPHAM.
Montréal, 12 janvier 1870.-3 si C

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1869

Province de Québec, }
District de Montréal. }

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

RICHARD J. DUCKETT, Marchand, tant individuellement que comme ayant fait affaires à St. Polycarpe en société avec Dame Marie E. Leblanc sous le nom de R. J. Ducket & Co. FAILLI.

Le soussigné fera application à cette Cour SAMEDI, le DIX-NEUF FÉVRIER prochain, pour obtenir sa décharge sous le dit acte.

R. J. DUCKETT,
Par **T. & C. C. DE LORIMIER,**
Ses Procureurs *ad litem.*
Montréal, 12 Janvier 1870. 3-um C p

LA MINERVE

JOURNAL

POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTÉRAIRE

PUBLIÉ ET IMPRIMÉ PAR

DUVERNAY, FRÈRES,

MONTRÉAL,

NUMÉRO 16, RUE ST. VINCENT,

TROIS ÉDITIONS :

Quotidienne, Semi-Quot. & Hebdomadaire

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

ÉDITION QUOTIDIENNE..... \$6.00
" SEMI " 4.00
" HEBDOMADAIRE..... 1.00

CONDITIONS D'ANNONCES :

Pour la première insertion, 10 centins par ligne pour chaque insertion subséquente, 5 centins, pour cette édition.